

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 30

Séance tenue le 4 décembre 2002, à 19 h 30
Hôtel Rimouski, salles Langevin-Ouellet,
225, boulevard René-Lepage est,
Rimouski

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2002

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION	5
M. Denis Sansfaçon	
M. Luc Vézina	
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT	11
M. Pierre Fortin	
M. Pierre Gilbert	
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX	17
M. Michel Laferrrière	
REPRISE DE LA SÉANCE	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. NEIL VOYER.....	22
M. PIERRE DÉSY	32
M. MARC-ANDRÉ LAVOIE.....	44
M. RODRIGUE ALLARD.....	51
REPRISE DE LA SÉANCE	
DÉPÔT DE DOCUMENTS	59
M. JACQUES BOUCHER.....	60
M. ROBERT SAVOIE.....	65
M. RICHARD FAVREAU.....	71
M. ALEXANDRE ANCTIL	84

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2002
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette neuvième séance de la première partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

10

Je me présente, je suis Louise Boucher et je préside cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié au Bureau d'audiences publiques par le ministre, monsieur André Boisclair en sa qualité de ministre de l'Environnement.

15

Cette Commission est également constituée de messieurs André Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais.

20

Je précise que nous avons été tous les quatre (4) assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec et que nous nous sommes engagés à respecter le code d'éthique et de déontologie du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

C'est en vertu de l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement que nous aurons ensemble à discuter et à analyser le secteur de la production porcine au Québec.

25

Nous avons amorcé, le 22 octobre dernier, à Saint-Hyacinthe, par une soirée d'ouverture, cette consultation publique au cours de laquelle des personnes invitées par la Commission et des personnes, des citoyens présents dans la salle ont fait état de leur vision respective du mandat de la Commission, de la consultation publique et des attentes qu'elle suscite.

30

Des séances thématiques au nombre de vingt (20) ont suivi et ont permis de rassembler les connaissances actuelles relatives aux différentes dimensions de la question. Six (6) grands thèmes ont été abordés lors de ces séances et je vous les nomme: les modes actuels de production porcine, les impacts écologiques et les solutions techniques et technologiques, la santé, les dimensions économiques, le cadre juridique régissant les activités agricoles et la production porcine et le développement durable.

35

40

La Commission a produit, à la suite de ces séances thématiques, des cahiers thématiques, autant de cahiers thématiques qu'il y a eu de séances thématiques, et déjà dans le site Internet de la Commission, on peut avoir accès à trois (3) de ces cahiers, soit ceux correspondant aux trois (3) premières séances thématiques, les modes actuels de production porcine, les impacts écologiques et les solutions techniques et technologiques, ainsi que la santé. Les trois (3) autres devraient être accessibles d'ici mercredi prochain.

45 Nous poursuivons ce soir à Rimouski la deuxième étape de la consultation publique, ce
qu'il est convenu d'appeler la première partie de l'audience publique. C'est l'occasion qui vous
est donnée d'adresser des questions à la Commission afin de compléter l'information reçue lors
des séances thématiques ou dans les documents déposés depuis la consultation et ainsi obtenir
un tableau complet de la situation locale et régionale. Ce n'est pas le moment d'exprimer votre
opinion, c'est le moment de poser toutes les questions qui amélioreront votre compréhension du
50 secteur de la production porcine au Québec.

Cette première partie se terminera le 6 février à Sainte-Marie-de-Beauce et la
Commission visitera jusqu'à ce moment au total seize (16) municipalités, Rimouski étant la
quatrième.

55 Lors de la seconde partie de l'audience publique, qui fera l'objet d'une deuxième tournée
régionale de la Commission, toute personne, toute municipalité ou tout groupe intéressé pourra
exprimer son opinion et ses préoccupations à la Commission. L'information relative aux
modalités, dates et lieux, de cette deuxième tournée régionale vous sera précisée
60 ultérieurement, mais peut-être à titre d'information vous indiquer que ça ne devrait pas
commencer avant la mi-mars.

Durant la première partie de l'audience publique, la Commission a requis la présence de
personnes de différents ministères et organismes que je vous présente dès maintenant et qui
65 agiront à titre de personnes-ressources afin de répondre à nos questions. Je les inviterais à
nous indiquer au micro s'il y a lieu quelles sont les autres personnes de leur ministère ou
organisme qui seront également disponible pour répondre aux questions de la Commission au
cours des séances publiques.

70 Alors d'abord, nous avons avec nous, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de
l'Alimentation, monsieur Denis Sansfaçon. Bonsoir!

PAR M. DENIS SANSFAÇON:

75 Bonsoir madame la Présidente. Je suis accompagné de monsieur Luc Vézina, directeur
régional, ainsi que de madame Hélène Brassard, monsieur Michel Ouellet, madame Raymonde
Fortin, madame Geneviève Rousseau et monsieur Robert Fillion.

PAR LA PRÉSIDENTE:

80 Bonsoir à vous tous!

Du ministère de l'Environnement, monsieur Pierre Fortin.

85

PAR M. PIERRE FORTIN:

90 Bonjour madame la Présidente. Moi je suis accompagné du directeur régional, monsieur Pierre Gilbert, ainsi que de monsieur Claude Côté, Robin Harrisson, Raynald Gagnon et Serge Bouchard.

PAR LA PRÉSIDENTE:

95

Bonsoir messieurs.

Du ministère de la Santé et des Services sociaux, monsieur Michel Laferrière.

100 **PAR M. MICHEL LAFERRIÈRE:**

Bonsoir. Je serai seul.

PAR LA PRÉSIDENTE:

105

D'accord.

De La Financière agricole, monsieur Claude Robitaille.

110 **PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:**

Bonsoir madame la Présidente. Je suis accompagné ce soir de Patrice Mullier et Mario Rémillard.

115 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors bonsoir à vous tous.

De la Société faune et parcs, monsieur Guy Verreault.

120

PAR M. GUY VERREULT:

Bonsoir madame la Présidente. Ce soir, je serai seul.

125 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, monsieur Jean Nadeau.

130

PAR M. JEAN NADEAU:

135 Bonsoir madame la Présidente. Je suis accompagné ce soir de messieurs Gilles Julien et Roger Joannette, de la Direction régionale du ministère des Affaires municipales.

PAR LA PRÉSIDENTE:

140 Alors bonsoir à vous tous.

Nous avons peut-être également en salle madame Annabelle Avery, qui est responsable multi-ressources, gestion des forêts privées. Êtes-vous là, madame Avery? Oui, d'accord, elle est à l'arrière de la salle, alors elle pourra également répondre à des questions notamment de déboisement.

145 La Commission est également accompagnée d'une partie de son équipe, que je vais vous présenter. Alors nous avons deux (2) analystes, madame Julie Milot ainsi que madame Audrey Wu. Notre conseiller en communication, monsieur Daniel Bérubé qui est à l'arrière de la salle et qui sera responsable du registre; ainsi que la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Marie-Josée Méthot.

150 Le responsable de l'organisation logistique est monsieur Richard Grenier; le technicien du son est monsieur Martin Lajoie.

155 Les transcriptions sont assurées par madame Florence Béliveau. Alors je vous mentionne que tout ce qui est dit en audience est enregistré et que les transcriptions seront disponibles dans la semaine suivante dans les vingt (20) centres de consultation du BAPE, en fait que la Commission a ouverts dans le cadre de cette consultation, ainsi que dans le site Internet du BAPE. Les documents déposés pourront également être consultés et dans les centres et dans le site Internet du BAPE.

160 Le déroulement des séances publiques, ce soir et demain, se déroulera ainsi. Ce soir, c'est un peu particulier, on aura d'abord la présentation par les porte-parole du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de l'Environnement ainsi que le ministère de la Santé et des Services sociaux d'un portrait régional, chacun bien sûr agissant dans leur champ respectif.

170 Une fois que ces présentations auront été faites, nous prendrons une pause de quinze (15) minutes au cours de laquelle le registre sera ouvert et il sera ouvert jusqu'à demain soir, à la fin de la soirée ou au moment où je l'indiquerai demain soir et donc, toute personne qui souhaite poser des questions à la Commission doit s'inscrire à ce registre préalablement, et au retour de la pause, je vous appellerai par ordre d'inscription au registre.

175 À chacune des fois que vous vous présenterez devant la Commission, vous aurez le droit de poser deux (2) questions. Nous vous demandons d'éviter les sous-questions et même de ne

pas en avoir, et d'éviter tout préambule; vous devez passer directement à votre question. Cette règle, bien sûr, a pour but de permettre au plus grand nombre possible de personnes de poser des questions à la Commission et vous êtes nombreux ce soir, donc ça s'impose.

180 Par ailleurs, je vous informe que la Commission devrait arrêter ses travaux à une heure raisonnable, donc si vous êtes inscrit au registre et que vous n'avez pas été appelé, je vous appellerai demain, toujours en respectant l'ordre d'inscription au registre.

185 Les membres de la Commission peuvent intervenir en tout temps au moment de votre questionnement, il ne faut pas vous en étonner. Toutes les questions doivent m'être adressées, ainsi que toutes les réponses qui sont faites aux citoyens.

190 La Commission ne tolérera aucune forme de manifestation d'approbation ou de désapprobation, de remarque désobligeante, de propos diffamatoires ou d'attitude méprisante, puisque c'est là la meilleure façon de favoriser les débats les plus sereins.

195 S'il y a des questions qui n'obtenaient pas réponse ce soir, les personnes-ressources s'engagent à nous les fournir le plus rapidement possible et idéalement, je leur demande de le faire au cours des séances qui ont lieu à Rimouski, pour que vous puissiez avoir les réponses, les entendre de vive voix. Si jamais vous ne pouvez être là pour entendre ces réponses, bien, sachez qu'elles seront dans les transcriptions, donc disponibles dans les centres de consultation, dans le site Internet de la Commission dans la semaine qui suit.

200 Avant de passer la parole donc aux trois (3) ministères qui nous feront le portrait régional de la production porcine, de l'environnement et de la santé dans la région, j'aimerais vous rappeler qu'à l'arrière de la salle, il y a des questionnaires sondages que vous pouvez compléter avant de nous quitter ce soir; cela nous permet d'avoir des commentaires sur cette séance publique et de tenter de nous ajuster à la lumière des commentaires que vous formulez.

205

**PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE
L'ALIMENTATION**

210 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors sans plus tarder, j'inviterais monsieur Denis Sansfaçon, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, à nous faire le portrait régional de la production porcine.

215

PAR M. DENIS SANSFAÇON:

Madame la Présidente, messieurs les Commissaires, mesdames et messieurs, dans un premier temps je vais vous présenter quelques informations relatives au bioalimentaire régional

220 et plus particulièrement l'agriculture. Par la suite, nous verrons ce qu'il en est de la production
porcine au Bas-Saint-Laurent. Je terminerai par quelques données pertinentes à
l'agroenvironnement.

225 Mon collègue, Luc Vézina, directeur régional, décrira brièvement les priorités d'actions de
sa région en agroalimentaire au-delà de ce que les statistiques peuvent révéler.

230 Le bioalimentaire est un secteur d'activité économique importante pour le Bas-Saint-
Laurent. Seize pour cent (16 %) des emplois en dépendent et sa contribution à l'économie
correspond à neuf pour cent (9 %) du PIB régional, soit quatre cents millions (400 M\$) par
année. Quelques quatre mille trois cents (4300) emplois sont liés à l'agriculture et mille quatre
cents (1400) à la transformation des aliments pour un total de quatorze mille deux cents (14
200).

235 En mai 2001, Statistique Canada recensait deux mille quatre cent trente-six (2436)
entreprises agricoles possédant plus de trois cent cinquante mille hectares (350 000 ha) dont
cent soixante-dix mille deux cent douze (170 212 ha) en culture. Il faut comprendre que les
pâturages sont exclus des statistiques reliées aux superficies en culture.

240 La culture fourragère est la plus importante avec plus de cinquante-huit mille hectares
(58 000 ha); l'orge occupe une place de choix également avec trente-cinq mille neuf cent quatre-
vingt-dix-sept (35 997 ha). On récolte aussi de l'avoine et des pommes de terre sur mille trois
cent trente-quatre hectares (1334 ha).

245 La production laitière est présente sur plus de mille (1000) entreprises de la région. On y
dénombrer environ trente-huit (38) vaches par entreprise. On trouve des vaches de boucherie sur
quatre cent cinquante (450) fermes, des moutons et agneaux sur deux cent trente-trois (233),
des volailles sur cent quinze (115), des chevaux sur deux cent vingt-neuf (229). Les porcs sont
présents sur quatre-vingt-sept (87) entreprises.

250 Le cheptel porcin de la région représente trois pour cent (3 %) du cheptel total du
Québec. Sur cette image, il est mis avec la région de la Gaspésie tout simplement parce qu'il y
avait pas un nombre suffisant d'animaux en Gaspésie pour pouvoir présenter l'information
séparée. Le cheptel, il est exclusivement dans le Bas-Saint-Laurent. Il y a sept (7) entreprises
déclarantes en fait en Gaspésie et quatre-vingt-sept (87) ici, dans le Bas-Saint-Laurent.

255 Nous nous attarderons plus spécifiquement, à compter de maintenant, aux entreprises
porcines, et c'est bien important, tantôt on parlait des entreprises qui avaient déclaré des porcs,
qui étaient au nombre de quatre-vingt-sept (87), ici on va parler d'entreprises porcines. Et à
chaque fois qu'on va parler d'entreprises porcines, on parle de celles dont plus de cinquante
260 pour cent (50 %) du revenu agricole provient de l'élevage du porc.

Il y avait en mai donc, comme on l'a vu, quatre-vingt-sept (87) entreprises qui déclaraient
du porc dans la région, cinquante et une (51) d'entre elles tirent plus de cinquante pour cent

265 (50 %) de leur revenu agricole de l'élevage porcin; le tiers d'entre elles, soit dix-sept (17), ont un
revenu annuel brut supérieur à cinq cent mille dollars (500 000 \$). Les revenus bruts totaux
générés par les entreprises porcines du Bas-Saint-Laurent représentent douze pour cent (12 %) de
l'ensemble des revenus bruts agricoles de la région, bien que ces entreprises, elles, ne
représentent que trois pour cent (3 %) de l'ensemble des entreprises agricoles de la région.

270 L'entreprise porcine du Bas-Saint-Laurent est majoritairement composée d'entreprises
ayant plus de deux mille (2000) porcs en inventaire. Celles-ci constituent de fait cinquante-sept
pour cent (57 %) de l'ensemble des entreprises porcines. Il convient ici de rappeler qu'il s'agit
d'entreprises et non pas de sites d'élevage, une entreprise pouvant être propriétaire de plus d'un
site d'élevage.

275 Cinquante-neuf pour cent (59 %) de porcs en inventaire dans le Bas-Saint-Laurent sont
des porcs à l'engraissement, comme c'est le cas de façon générale pour l'ensemble du Québec.

280 L'entreprise porcine de la région a un inventaire moyen de deux mille quatre cent huit
(2408) têtes, comparé à mille cent soixante-trois (1163) pour la moyenne des entreprises
porcines québécoises.

285 Dans la région, moins de soixante pour cent (60 %) des entreprises déclarant des porcs
tirent plus de la moitié de leur revenu agricole de l'élevage du porc. Au Québec, la proportion est
de quatre-vingts (80 %).

290 Si on tient compte de l'ensemble des entreprises qui déclarent du porc, le cheptel moyen
passe à mille quatre cent soixante-dix-sept (1477) et là, il devient inférieur à la moyenne de
l'ensemble des entreprises qui déclarent du porc pour l'ensemble du Québec. Donc l'entreprise
du Bas-Saint-Laurent qui a des porcs en a un peu moins que celles de l'ensemble du Québec
mais l'entreprise qui tire la majorité de son revenu de la production porcine, elle, en a davantage
que la moyenne du Québec.

295 L'entreprise porcine du Bas-Saint-Laurent, si elle a un inventaire moyen supérieur à
Québec, possède aussi près de deux (2) fois plus de superficie que celle du Québec et en
moyenne, plus que toute autre entreprise de sa région, comme on le voit sur le diagramme à
l'écran.

300 La distribution du type d'entreprises porcines dans la région est sensiblement la même
que celle que l'on retrouve dans l'ensemble du Québec, les naisseurs-finisseries étant les plus
nombreux avec quarante-deux pour cent (42 %) des entreprises; au Québec, c'est quarante-cinq
pour cent (45 %) de naisseurs-finisseries.

305 L'abattage et les transformations de viande de porc comptaient pour plus de mille (1000)
emplois. Il y a six (6) entreprises de transformation et on abattait dans la région plus de vingt
pour cent (20 %) de porcs du Québec. Cette donnée précède l'incendie de Notre-Dame-du-Lac.

310 Un mot maintenant sur l'agroenvironnement, douze pour cent (12 %) des analyses de sol effectuées dans la région présentent un taux de saturation en phosphore supérieur à dix pour cent (10 %) alors que c'est le cas pour dix-neuf pour cent (19 %) des analyses faites sur l'ensemble du territoire québécois. Le taux de saturation des sols en phosphore est donc généralement faible dans la région.

315 Entre le 1^{er} avril 97 et le 21 mars 2002, il y a eu quatre cent huit (408) structures d'entreposage qui ont été construites pour des bâtiments érigés antérieurement à juin 1993. Rappelons qu'il s'agit essentiellement d'entreposage de fumier de bovin, l'entreposage étanche des lisiers de porc étant complété.

320 Les rampes d'épandage permettent de mieux gérer les lisiers, de diminuer l'odeur au moment des épandages. Entre le 1^{er} avril 97 et le 31 mars 2002, dix-sept (17) rampes ont été acquises avec l'aide financière d'un programme du ministère qui s'appelle Prime-Vert. Le 1^{er} avril 2005, rappelons que tous les lisiers de porc devront être épandus par rampe basse.

325 Un nouveau volet à Prime-Vert en vigueur pour la première année permet de contribuer au financement de travaux visant à diminuer les risques de pollution diffuse. L'aménagement des berges et cours d'eau agricoles, la plantation de haies brise-vent, la revégétalisation des fossés, la stabilisation des sites érodés et la restriction de l'accès des animaux aux cours d'eau comptent parmi les travaux admissibles à l'aide financière.

330 Afin de préserver la confidentialité des données pour les deux (2) projets financés en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, les informations ont été ici groupées. Au total, des engagements budgétaires, à l'heure actuelle, dépassent quatre-vingt-dix mille dollars (90 000 \$) et il y a quarante-trois (43) projets, donc quarante et un (41) projets dans la région; en moyenne, l'aide financière est de deux mille cent dollars (2100 \$) par projet, et ça concerne essentiellement la restriction de l'accès à des animaux aux cours d'eau.

340 Finalement, il y a dix (10) regroupements de producteurs qui travaillent activement à la préservation des ressources, ce qu'on appelle les clubs-conseils en agroenvironnement, et c'est particulièrement intéressant dans la région ici, parce que le taux d'adhésion est le plus élevé du Québec. Trente pour cent (30 %) des entreprises agricoles de la région en sont membres, et ça, je rappelle que c'est au 31 mars 2002, et ça continue. Trente-cinq pour cent (35 %) des entreprises porcines en font partie également et quarante-cinq pour cent (45 %) du cheptel de la région, exprimé en unités animales, appartient à des entreprises membres des clubs-conseils en agroenvironnement, ce qui est plus d'une fois et demie (1 ½) ce qu'on retrouve ailleurs pour l'ensemble du Québec.

345 Alors je cède maintenant la parole à mon collègue, Luc Vézina, pour quelques compléments d'information.

350

PAR M. LUC VÉZINA:

355 Merci. Je voudrais, madame la Présidente, vous présenter très brièvement le cadre dans lequel s'inscrivent nos actions, nos priorités, comme Direction régionale, et surtout, très brièvement toujours, vous expliquer selon quelles modalités nous consultons les autres organismes du milieu ou gouvernementaux et dans quelle mesure nous prenons en compte leur opinion en termes d'objectifs et aussi d'actions sur une base annuelle.

360 Donc à titre d'exemple, je pourrais vous déposer le document parce qu'on l'a en grand nombre, on me dit que ça prend vingt-huit (28) copies, donc dans ce cas-là il y a pas de problème, je pourrais, pour votre information, vous déposer ce qu'on appelle, nous, un bilan de nos activités. C'est, si vous voulez, un résumé de notre rapport annuel qui fait bien état des trois (3) grandes priorités de la Direction régionale, qui s'énoncent comme suit:

365 La première, la plus importante, étant le soutien à la gestion des ressources en agroenvironnement, donc j'y reviendrai plus en détail dans quelques secondes ou quelques minutes, si vous voulez;

370 La deuxième, le soutien à l'adaptation des entreprises agricoles, donc on fait référence ici à tout l'aspect du transfert technologique et du service conseil en général, soit à partir de nos ressources ou des ressources que nous appuyons financièrement;

375 Et la troisième, qui est très générale également, le soutien au développement et à la croissance agricole et de l'agroalimentaire, donc là il y a une multitude d'activités, que ce soit la promotion de l'agroalimentaire, la transformation, la commercialisation de l'agroalimentaire, la transformation alimentaire j'entends par là, le soutien à la relève, la diversification de l'agriculture, etc.

380 Bien sûr, on a d'autres activités qui sont périphériques, mais l'essentiel s'inscrit à l'intérieur de ces grands champs d'intervention et qui ont été décidés à partir d'audiences régionales, notamment, et qui s'inscrivent dans un cadre plus général de l'Entente-cadre sur le développement de la région du Bas-Saint-Laurent.

385 Il y a trois (3) priorités qui sont directement en lien avec notre plan d'action annuel, et je les mentionne très rapidement, qui sont du domaine du bioalimentaire, donc qui sont pleinement en accord également avec le plan d'action du CRCD, Conseil de concertation et de développement régional, donc:

390 Faire de l'acériculture un pôle de développement intégré, qui en est une;

La seconde, soutenir le virage agroenvironnemental, donc évidemment le ministère de l'Agriculture s'engage dans cette entente régionale mais également plusieurs autres intervenants, le CRCD et d'autres acteurs "ministériels", gouvernementaux;

395

Et le troisième, très brièvement, mettre l'accent sur la transformation et la commercialisation dans les créneaux qui caractérisent la région, dans un avenir prévisible au Québec et au Canada.

400 Donc là, je devrais dire, à titre d'information, parce que vous aurez beaucoup de statistiques ce soir, j'en suis certain, le Bas-Saint-Laurent produit six pour cent (6 %) de la production agricole du Québec mais par rapport à la transformation alimentaire québécoise, c'est seulement un pour cent (1 %). Donc c'est pour ça que sur une base régionale, c'est devenu une grande priorité.

405 On est également très en lien avec ce qu'on appelle le plan d'action de la Table de concertation agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent. Vous devez savoir que le ministère de l'Agriculture a initié la mise en place, dans chacune des régions, d'une table de concertation agroalimentaire qui regroupe de multiples acteurs de l'agroalimentaire au sens large, soit la production, la transformation, la commercialisation, donc on y retrouve des fédérations de producteurs agricoles, des coopératives, mais aussi des gens de la transformation, etc.

410 Donc le plan d'action de la Table de concertation, je vous ferai pas état de l'ensemble des actions, est largement axé sur la transformation alimentaire. C'est un plan d'action 2001-415 2003. Évidemment, on en prend compte dans notre dernière priorité, par exemple cette année, à partir de nouveaux programmes du ministère de l'Agriculture, on a investi jusqu'à huit cent mille dollars (800 000 \$) pour appuyer les nouveaux projets de transformation et de développement de produits régionaux.

420 Mais il y a également, à la toute fin, une priorité de la table qui est presque axée en totalité sur la transformation alimentaire, ça a été un choix consenti par les acteurs régionaux, mais il y a une dernière priorité qui se veut comme suit, attendez voir, développer l'offre de produits biologiques.

425 Évidemment, nous faisons partie du débat au moment de la mise en place de ce plan d'action, de sorte que dans notre deuxième grande priorité régionale, on a identifié six (6) champs d'intervention en termes de transfert technologique, et je vous les nomme rapidement: la production ovine, la production bovine, l'acériculture, l'horticulture, les plantes céréalières et fourragères et l'agriculture biologique, bien sûr. D'ailleurs, il y a beaucoup d'actions qui ont été 430 faites dans ce sens-là durant la dernière année.

Et finalement, je voudrais vous dire, concernant l'agroenvironnement, qui est quand même le premier bloc de nos interventions, et qui nécessite de notre part beaucoup de ressources humaines et financières, à titre d'exemple, dix (10) personnes, on estime à dix (10) 435 personnes de notre équipe régionale qui s'investissent spécialement pour des activités agroenvironnementales, et on donne des aides financières pour les clubs d'encadrement technique mais surtout les clubs agroenvironnementaux qui sont au nombre de dix (10), et je veux pas enlever rien aux statistiques de mon collègue mais déjà il y a eu des ajouts en termes

440 de membership, actuellement on en est à huit cent six (806) membres, ce qui représente trente-trois pour cent (33 %) des entreprises agricoles régionales.

445 Donc c'est de loin le plus haut score, si vous voulez. En y incluant aussi les acériculteurs qui sont assez nombreux dans certains secteurs de la région. Donc c'est un très fort taux de participation et on en est fier parce qu'on a contribué largement à la mise en place de ces clubs qui sont, avec nous, des partenaires de première ligne.

450 Donc je donnerai pas beaucoup plus d'exemples, mais juste pour bonifier un peu l'investissement qu'on fait en agroenvironnement, même si on n'est pas une région très intensive sur le terme de production agricole, juste durant la dernière année, on a contribué à la mise en place de deux (2) nouveaux comités de gestion de l'eau par bassin versant, soit la rivière Kamouraska et Rimouski. Et on me dit, parce que j'ai un collègue qui travaille fort de ce côté-là, qu'il y en a un qui est sur le point d'être mis en place.

455 Et finalement, de notre propre, entre guillemets, leadership, durant les deux (2) dernières années, on a contribué à la mise en place de vingt et un (21) sites d'abreuvement des animaux au champ. Il faut comprendre que l'objectif est d'exclure ces animaux, qui sont principalement de la production bovine, bovins laitiers un peu mais surtout de bovins de boucherie, les exclure des abords des cours d'eau. Donc ça a contribué à exclure des abords des cours d'eau, on estime à mille sept cents (1700) animaux, durant les deux (2) seules dernières années.

460 Donc je pourrais aller plus loin, c'était juste pour colorer un peu son propos. Merci.

465 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je vous remercie.

470 **MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT**

PAR LA PRÉSIDENTE:

475 Maintenant j'inviterais monsieur Pierre Fortin, du ministère de l'Environnement, à nous présenter le portrait environnemental de la région.

PAR M. PIERRE FORTIN:

480 Merci madame la Présidente. Afin de présenter les activités du ministère en région, j'aimerais céder la parole à mon collègue, le directeur régional, monsieur Pierre Gilbert.

PAR M. PIERRE GILBERT:

485 Bonsoir madame la Présidente, messieurs les Commissaires, bonsoir également aux gens dans la salle.

J'aimerais souligner d'entrée de jeu, particulièrement aux gens de la salle, qu'un document complet sur le portrait régional du ministère de l'Environnement a été déposé à la
490 Commission.

Au niveau de la présentation de ce soir, donc le plan de la présentation se fera de la façon suivante, d'abord quelques éléments de contexte, des éléments touchant le territoire, l'hydrologie, des informations quant à l'organisation de la Direction régionale et le
495 fonctionnement, le portrait agricole vu de la lorgnette du ministère de l'Environnement, quelques particularités régionales ainsi qu'une brève conclusion.

Avec l'adoption du Règlement sur les exploitations agricoles, donc le nouveau règlement REA en juin 2002, le gouvernement a changé radicalement l'approche véhiculée jusqu'alors
500 dans sa réglementation en matière agricole. En effet, le nouveau REA préconise une approche basée sur l'identification d'objectifs de résultats à atteindre plutôt que sur le respect de moyens.

Cette nouvelle approche peut se résumer de la façon suivante, d'abord une gestion des fertilisants ferme par ferme, le remplacement du concept d'unité animale par celui de la valeur
505 fertilisante réelle des déjections animales, moins de contrôle a priori, plus de contrôle a posteriori, un allègement au regard des formalités administratives et certaines mesures transitoires pour la production porcine.

Pour rencontrer les objectifs de contrôle que le ministère s'est fixés, le ministère de
510 l'Environnement a ajouté tout récemment cent (100) nouvelles ressources additionnelles pour l'ensemble du Québec. La Direction régionale a pu bénéficier de six (6) nouveaux postes. Donc on a doublé les postes au niveau du contrôle de la réglementation.

Quelques limites toutefois à la présentation. Avec les données factuelles que nous
515 possédons, nous pouvons faire certaines corrélations entre l'état de l'environnement et l'élevage. Par contre, il en est autrement quand vient le temps, dans le fond, d'établir des liens entre la qualité de l'eau et la production porcine comme telle.

Certains éléments concernant le territoire, la région couvre une superficie de l'ordre de
520 vingt-deux mille kilomètres carrés (22 000 km²). Donc on retrouve les Appalaches au centre de la région, qui est traversée par deux (2) vallées importantes, qui est la vallée de la Madawaska et la vallée de la Matapédia.

La région compte cent dix-huit (118) municipalités, huit (8) MRC, un peu plus de deux
525 cent mille (200 000) personnes.

En 95, le territoire forestier occupait quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) de la superficie; territoire agricole, quinze pour cent (15 %).

530 Maintenant, quelques informations sur le portrait hydrologique! Jusqu'en 97, le ministère de l'Environnement opérait dans son réseau rivières neuf (9) stations d'échantillonnage. Depuis 97, trois (3) stations ont été éliminées, il s'agit des stations numéros 1, 2 et 3, qui sont des stations localisées, qui étaient localisées sur la rivière Mitis et sur la rivière Matapédia. Actuellement, trois (3) rivières sont évaluées par le réseau de stations, la rivière Madawaska, la

535 rivière du Loup, la rivière Fouquette. Vous allez retrouver dans le texte original donc la localisation précise de chacune de ces stations.

De façon générale, la qualité de l'eau des rivières est considérée, dans le Bas-Saint-Laurent, comme bonne. Trois (3) exceptions:

540 L'embouchure de la rivière Mitis où on retrouve des contaminations bactériologiques dues essentiellement aux rejets d'eaux usées provenant d'une municipalité où les eaux ne sont pas encore traitées, donc on retrouve là une qualité d'eau dite satisfaisante, donc un peu moins intéressante que la majorité des rivières;

545 Au niveau de l'embouchure de la rivière du Loup, on retrouve donc une qualité d'eau douteuse due également à certaines contaminations bactériologiques provenant de rejets d'eaux usées de municipalités, d'ouvrage de surverse de certaines autres;

550 Et dans la rivière Fouquette, on retrouve donc à l'embouchure une qualité d'eau très mauvaise, selon les critères qui sont indiqués sur l'acétate. C'est une eau qui est contaminée par le rejet d'eaux usées d'une municipalité et également par de la pollution diffuse provenant en grande partie de l'agriculture. On retrouve, dans le bassin versant de la rivière Fouquette, quatre (4) municipalités, les quatre (4) municipalités font partie des zones d'activités limitées.

555 Cinquante-cinq pour cent (55 %), peut-être une précision également, cinquante-cinq pour cent (55 %) du bassin de la rivière Fouquette est en culture.

560 Maintenant, quelques éléments touchant la qualité de l'eau souterraine. C'est des situations où le ministère de l'Environnement est intervenu avec d'autres ministères et d'autres collaborateurs là-dedans, donc il y a quatre (4) secteurs sur lesquels on voudrait attirer l'attention de la Commission, il y a le secteur de Sainte-Luce, de l'Isle-Verte, de Saint-Germain-de-Kamouraska et également de Saint-Valérien.

565 Donc à l'été 97, une campagne d'échantillonnage de puits individuels de la municipalité de Sainte-Luce a permis d'identifier deux cent vingt (220) puits ayant des concentrations importantes en nitrates-nitrites, donc supérieures à dix milligrammes par litre (10 mg/l). Le ministère, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, le ministère de la Santé et également les municipalités, a fait un certain travail de connaissance et d'évaluation. Le constat

570 qu'on fait en 2002, six (6) puits ont toujours une concentration supérieure à dix milligrammes par

litre (10 mg/l), donc il y aura d'autres travaux de faits par le ministère de l'Environnement pour tenter de trouver les problématiques et trouver les solutions pour les corriger.

575 Essentiellement, au niveau de l'Isle-Verte, c'est la même situation, il y a eu, suite à l'implantation et au moment de l'implantation de certaines porcheries, donc contrôle au niveau de la qualité de l'eau de certains puits, on retrouvait en 97 dix (10) puits ayant une concentration nitrates-nitrites supérieure à dix milligrammes par litre (10 mg/l), le constat qu'on fait en 2002, cinq (5) puits sont toujours en concentration supérieure. Donc encore là, des corrections et du travail à réaliser en collaboration avec donc nos partenaires à ce niveau.

580 Saint-Germain-de-Kamouraska, neuf (9) puits, concentration élevée dans neuf (9) puits, sans dépasser toutefois la norme de dix milligrammes par litre (10 mg/l) pour l'eau potable. Constat en 2002, des vingt-six (26) puits qui ont été échantillonnés, cinq (5) contenant encore des concentrations qui étaient un peu en bas de la norme de dix milligrammes (10 mg/l), qui variaient entre cinq (5 mg/l) et sept milligrammes par litre (7 mg/l).

590 À Saint-Valérien, tout près de Rimouski, donc en novembre 2001, la Direction régionale a été informée qu'une cinquantaine de résidents de la municipalité avaient fait analyser l'eau de leur puits, un constat qui est fait en 2001, aucun de ces puits-là ne contenait par contre de concentration supérieure à dix milligrammes (10 mg/l), mais on constatait quand même, pour un certain nombre, des valeurs élevées en nitrates-nitrites, même s'ils respectaient les concentrations permises au niveau du règlement.

595 Quelques informations maintenant au niveau de la Direction régionale! J'en ai parlé un petit peu tantôt avec les effectifs agricoles, donc la Direction régionale compte quarante-trois (43) employés; depuis octobre 2002, donc au secteur agricole, on retrouve quatorze (14) personnes, trois (3) personnes au secteur analyses, donc professionnels et ingénieurs qui analysent les projets qui nous sont soumis, onze (11) personnes travaillent au volet contrôle dont six (6) nouveaux techniciens récemment engagés.

600 Maintenant, qu'est-ce qu'on fait, au niveau de l'équipe environnement comme telle, l'équipe est divisée en deux (2) parties, l'équipe analyse, l'équipe contrôle, donc les analystes qu'on a examinent les projets qui nous sont déposés pour autorisation. Les outils qui sont utilisés pour l'analyse de ces dossiers-là et sur lesquels on doit vérifier la conformité, donc il y a 605 un certain nombre de règlements, le règlement de l'application de la Loi de la qualité de l'environnement, le Règlement sur les exploitations animales, agricoles, le Règlement sur le captage des eaux souterraines, deux (2) guides qui sont les plus fréquemment utilisés, Guide technique d'entreposage des fumiers, Guide de bonnes pratiques agricoles pour la gestion des bovins de boucherie.

610 Les documents qui sont étudiés au moment de la demande de certificat d'autorisation, donc les promoteurs nous déposent des formulaires de demande de certificat d'autorisation avec un certain nombre d'informations de base par rapport à leur projet, on vérifie l'attestation au municipal, l'attestation de conformité à la réglementation municipale, donc il y a des vérifications

615 qui sont faites au niveau des PAEF, au niveau du dossier agronomique; plans et devis des
installations d'élevage, des ouvrages de stockage des fumiers. Et également les diverses
ententes qui peuvent être déposées, par exemple en ce qui concerne les épandages agricoles,
les épandages de fumiers et de lisiers.

620 Au niveau du volet analyse, peut-être quelques autres informations, depuis la venue du
nouveau REA, l'exploitant peut se retrouver actuellement devant trois (3) possibilités au niveau
des autorisations, donc soit, dans certaines conditions, lorsque dépendamment de la taille et du
niveau de rejet de phosphore, le promoteur peut se retrouver face à l'obligation d'obtenir un
625 certificat d'autorisation ou tout simplement l'obligation de transmettre un avis de projet au
ministère de l'Environnement; ou pour les très petits projets, à ce moment-là, l'absence
d'obligation administrative totale; pour ce qui est de l'autorisation; par contre, ils ont toujours
l'obligation de respecter la réglementation qui est en vigueur.

Maintenant, au niveau du volet contrôle, donc qu'est-ce que nos techniciens font sur le
630 terrain, essentiellement, donc il y a des vérifications qui sont faites sur les lieux d'élevage pour
vérifier le type et le nombre d'animaux, le mode de gestion des fumiers, la localisation et la
dimension des bâtiments des ouvrages de stockage, l'état et l'étanchéité des ouvrages de
stockage, une attention particulière est portée également aux rejets potentiels de contaminants
vers les cours d'eau et les fossés.

635 Quelques éléments de statistiques. Depuis 1990, la Direction régionale du Bas-Saint-
Laurent a délivré quatorze cent soixante-six (1466) certificats d'autorisation en rapport avec les
activités agricoles. De ces quatorze cent soixante-six (1466) certificats d'autorisation, cent
trente-trois (133) concernaient des élevages porcins.

640 Vous avez maintenant à l'écran un tableau qui est plus ou moins clair sur la partie
centrale, je le constate à l'instant, donc qui fait état de la répartition du nombre de certificats
d'autorisation qui ont été délivrés d'année en année depuis 1990. Si on voyait bien la partie
centrale, on constaterait que pendant la période 93 à 99, il y a eu une augmentation substantielle
645 en termes de nombre de certificats délivrés et de la grosseur également des établissements sur
lesquels on nous demandait une autorisation.

Prochain acétate où le vert ressort un peu mieux cette fois-ci, c'est le nombre d'actes
statutaires qui ont été délivrés dans la région du Bas-Saint-Laurent depuis 99. Donc si on va au
650 niveau du total, donc il y a eu six cent quatre-vingt-dix (690) certificats d'autorisation, il y a eu
également des cessions de certificats, treize (13), douze (12) modifications, pour un total de sept
cent quinze (715) actes statutaires qui ont été délivrés. Et sur l'autre partie du tableau, on voit la
répartition par type de production.

655 Maintenant, au niveau du volet contrôle, on a posé combien de gestes donc. Au niveau
du nombre de plaintes qui ont été déposées au ministère de l'Environnement, le nombre total de
plaintes, deux cent soixante-quinze (275), pendant la période 99 à 2003, dont vingt-sept (27) de

ces plaintes portaient sur des établissements porcins, ça pouvait être sur des bâtiments ou ça pouvait être également sur des épandages, donc qui étaient reliées à des élevages porcins.

660

Au niveau du nombre d'inspections, donc mille quatre-vingt-seize (1096) au niveau agricole, quatre-vingt-onze (91) au niveau porcine; nombre d'avis d'infraction, cent soixante-trois (163) globalement, quinze (15) au niveau des porcs. Et en termes de poursuite, dix-huit (18) poursuites ont été intentées sur l'ensemble des productions. Aucune ne concernait des porcheries.

665

Maintenant, quelques généralités sur le portrait agricole, ce qu'on voit à l'écran, c'est les limites de la région administrative du Bas-Saint-Laurent avec, dans la partie rouge, les trente-trois (33) municipalités, sur les cent dix-huit (118) que compte la région, les trente-trois (33) municipalités qui sont en surplus, donc en ZAL.

670

On remarque une certaine concentration au niveau du secteur de la MRC de Kamouraska où on retrouve treize (13) municipalités en surplus sur les trente-trois (33). Pour le reste des municipalités en surplus, elles sont, je dirais, réparties, j'allais dire équitablement d'une MRC à l'autre, mais je constate que c'est pas vraiment le bon terme à utiliser à ce moment-ci.

675

Au niveau des élevages porcins, donc un petit rappel, depuis le début des années quatre-vingt-dix qu'on connaît, où on a débuté l'installation d'élevages porcins dans le Bas-Saint-Laurent, 93, ça a été l'année finalement un petit peu charnière où le nombre et la taille des établissements a commencé à augmenter, 2000-2001, on constate une chute du nombre des certificats d'autorisation et de demandes d'autorisation qui ont été déposés au ministère de l'Environnement.

680

Quelles sont les préoccupations qu'on a pu entendre au cours des années où ce développement porcine là s'est fait, bon, les gens, ce qu'on nous dit, leur préoccupation principale, perte de leur qualité de vie dû particulièrement aux odeurs; crainte de contamination de puits; crainte de contamination de cours d'eau. Donc c'est les éléments majeurs qu'on a pu constater au cours des dernières années.

685

Maintenant, le ministère de l'Environnement, pour tenter finalement d'harmoniser le milieu et de rendre le milieu un peu plus convivial là-dessus, a mis et a participé à un certain nombre de mécanismes d'échange qui ont été mis en place soit par le ministère de l'Environnement avec des collaborations de d'autres ministères ou d'autres organisations, ou on a participé à certaines tables.

690

695

Donc on retrouve à l'écran la Table de concertation sur l'industrie porcine et l'environnement qui a été mise en place en 94 ou aux environs, c'est une table qui a duré deux (2) ans, où on avait l'ensemble des partenaires du milieu, donc agricole, municipal, milieu de la santé, milieu de l'environnement, donc un travail important qui a été fait à ce niveau-là.

700

705 On participe également à la mise en place des comités de bassin et on suit les comités de bassin. Dans la région du Bas-Saint-Laurent, mon collègue du MAPAQ en parlait tout à l'heure, on retrouve actuellement trois (3) comités de bassin, donc celui de la Kamouraska, de la Fouquette, également de la Rimouski. Deux (2) comités sont actuellement en train d'être mis sur pied, celui de la Matapédia et de la Mitis également.

710 On a également des comités de vigilance, dans certaines situations particulières, on a mis deux (2) comités de vigilance, donc pour faire le suivi des établissements porcins qui avaient été mis en place, donc on a un comité de vigilance dans le secteur Sainte-Luce-Luceville, et également un comité de vigilance dans le secteur Saint-Valérien-Bic, où il y avait un certain nombre de problématiques qui avaient été identifiées.

715 Donc ces comités de vigilance là ont permis de faire une certaine concertation, d'échanger de l'information, permettre aux gens de mieux se connaître, permettre aux gens d'échanger, donc ces comités de vigilance là, pour le Comité de vigilance Bic-Saint-Fabien, on a mis fin à ce comité de vigilance là à la demande des municipalités et des citoyens parce qu'il y avait plus vraiment d'intérêt compte tenu que les établissements étaient ouverts depuis un certain temps.

720 Et également notre participation à la Table de concertation agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent.

725 En termes de conclusion, peut-être un rappel donc, 93, c'est encore un autre rappel, la taille et le nombre d'établissements a grossi, les problèmes de cohabitation qu'on a vécus, qui ont été vécus dans la région, la crainte de contamination des puits et des cours d'eau, on a, avec les différents comités de concertation, favorisé le dialogue entre les représentants des secteurs porcins et les comités de citoyens et les différents ministères, et ce qu'on peut dire, c'est que les différents comités ont permis d'acquérir un certain nombre de connaissances et de favoriser la concertation dans le milieu.

730 Fin de la présentation!

PAR LA PRÉSIDENTE:

735 Merci monsieur Gilbert.

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

740 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Maintenant, la troisième présentation faite par monsieur Michel Laferrière, du ministère de la Santé et des Services sociaux. Bonsoir monsieur.

745

PAR M. MICHEL LAFERRIÈRE:

Le technicien va installer le projecteur d'acétates.

750

On a voulu, au lieu d'y aller dans les statistiques, parce que le ministère de l'Environnement était quand même bien préparé, on a voulu surtout faire ressortir certaines particularités régionales qui sont importantes dans le dossier porcine entre autres.

755

Ce qu'il est important de préciser, c'est que sur notre territoire, on compte beaucoup de réseaux d'eau potable, comparativement à des régions comme la Gaspésie, la Côte-Nord ou l'Abitibi, on a exactement deux cent quarante (240) réseaux d'eau potable dans le Bas-Saint-Laurent. Là-dessus, c'est séparé entre une centaine de réseaux municipaux et le reste sont des réseaux privés, ça peut être des écoles qui ont des puits, des campings, des haltes routières, un

760

paquet d'autres établissements comme ça qui sont considérés comme des réseaux privés.

Et pour ces deux cent quarante (240) réseaux-là qui desservent l'eau potable, on compte très peu de personnel qualifié. La qualification optimale, pour gérer des réseaux d'eau potable, c'est un DEC en assainissement de l'eau.

765

Sur mon territoire, même si je connais pas l'ensemble de tous les gens qui gèrent l'eau, je peux dire que je connais quand même la grande majorité, je compte à peu près trois (3) ou quatre (4) techniciens avec des DEC en assainissement de l'eau. Je veux pas dire que les autres opérateurs sont pas compétents. C'est souvent des gens qui ont appris sur le tas, qui ont été faire une petite formation à Vaudreuil, mais c'est quand même loin du niveau du DEC en assainissement de l'eau.

770

Ça veut dire qu'il y a vraiment des lacunes au niveau gestion municipale de l'eau potable dans notre région.

775

Aussi, il faut dire que la plupart de ces réseaux-là sont des petits réseaux. Des traitements complets de l'eau, comme on peut en retrouver dans les grandes villes, comme les villes en banlieue de Montréal, les traitements complets avec floculation, décantation, etc., on en a trois (3) ou quatre (4) sur notre territoire, sur deux cent quarante (240) réseaux. La plupart des réseaux font strictement de la chloration et même la filtration est très rare dans notre région, d'ailleurs plusieurs municipalités devront "upgrader" leur système parce qu'ils prennent de l'eau de surface et elle n'est pas filtrée, donc il y a possibilité de contamination par les parasites.

780

Bon, ça, ça fait le tour au niveau des réseaux!

785

Au niveau de la physiographie du territoire, disons que la zone agricole est surtout la zone côtière. Lorsqu'on s'en va dans l'arrière-pays, disons que c'est plus accidenté, la vocation est plus mixte aussi, donc on a une vocation agricole, forestière et aussi récréotouristique. C'est

790 dans l'arrière-pays qu'on retrouve les lacs, la pêche, la baignade, la villégiature, donc c'est un peu moins propice, les régions comme la Matapédia ou encore le Témiscouata, sont moins propices que le Kamouraska au niveau de l'agriculture.

795 Ils sont plus à risque aussi étant donné les pentes, parce qu'on a parfois des pentes énormes sur le bord des lacs. Si je prends entre autres les lacs comme Saint-Hubert, le lac Témiscouata, il y a des bonnes pentes. Donc l'agriculture qui se pratique là a quand même plus de chance d'avoir du ruissellement que dans la zone côtière.

800 Aussi, on a une problématique très particulière, dans le Bas-Saint-Laurent, c'est qu'on a une zone de tourbière importante, surtout localisée entre La Pocatière et Saint-Fabien, dans la zone côtière.

805 Ça l'a un impact au niveau qualité des eaux, c'est que cette présence de tourbière là génère des quantités énormes de matières organiques dans nos cours d'eau. Et qui dit matières organiques dit présence de trihalométhanes lorsqu'on chlorure ces eaux-là.

810 Un peu à l'instar du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui lui aussi a la même problématique que nous, on a un problème, une problématique typique au Bas-Saint-Laurent avec le captage des eaux de surface versus la formation de trihalométhanes. Avec le nouveau règlement sur l'eau potable qui a fait passer la norme de trihalométhanes de trois cent cinquante microgrammes (350 µg) à soixante-dix microgrammes (70 µg), on a un paquet de petits réseaux qui doivent chercher de l'eau souterraine sinon ils n'auront pas les moyens de traiter leur eau convenablement, et on sait que les trihalométhanes sont considérés cancérigènes.

815 Donc on a une problématique particulière dans la zone littorale pour ceux qui s'approvisionnent dans les cours d'eau, que ce soit des lacs, que ce soit des rivières; entre autres il y a des rivières comme la rivière du Loup, la rivière Kamouraska qui ont quand même des quantités de matières organiques dissoutes très élevées, qui sont pratiquement de l'ordre du record pour les rivières du sud du Québec.

820 Au niveau santé, c'est quoi les problématiques qui sont intéressantes pour nous autres. Bon, il y a la problématique des nitrates qui a été expliquée par monsieur Gilbert. Disons que peu importe que ce soit la fertilisation minérale en pomme de terre ou encore avec le lisier de porc, ou même la fertilisation avec des lisiers solides, on peut retrouver des problématiques de nitrates. Entre autres, on a un réseau municipal, le réseau de l'Isle-Verte, qui a déjà atteint dix-huit milligrammes par litre (18 mg/l) en nitrates. Depuis qu'on a un comité de contrôle, on réussit à maintenir le réseau autour de cinq-six (5 mg-6 mg), on peut pas le baisser en bas de ça.

830 C'est sûr que c'est peut-être notre réseau le plus atteint par les nitrates, mais on a quand même plusieurs réseaux qui sont à deux-trois (2 mg-3 mg), on situe la normale, en milieu agricole, comme étant, bon, à aller jusqu'à deux (2 mg), on considère ça normal. Mais on commence à avoir plusieurs réseaux qui commencent à atteindre le trois (3 mg) et on espère que ce sera pas la même problématique qu'on a eue à l'Isle-Verte.

835 Au niveau des puits privés, étant donné qu'il y a pas d'obligation pour les résidents de
faire analyser leur puits privé, disons qu'on n'a pas un casse-tête complet. On sait
qu'effectivement, il y a des zones qui sont très très problématiques, entre autres la zone entre
Rivière-du-Loup et Trois-Pistoles qui est une zone très sableuse, très faible en matières
organiques, on a quand même fait beaucoup d'études en relation avec la culture de la pomme
840 de terre, les engrais minéraux dans le secteur, et il y a quand même beaucoup de puits dans ce
secteur-là de contaminés et aussi dans le secteur de Sainte-Luce.

845 Mais disons qu'on n'a pas de tableau complet étant donné que souvent les gens, un, font
pas faire l'analyse; deux, s'ils font faire l'analyse, veulent pas en parler parce qu'ils ont peur que
ça se sache et que leur maison soit dévaluée.

850 Souvent les gens m'appellent pour savoir quoi faire parce qu'ils ont quinze (15 mg) en
nitrates, je leur demande ils sont où mais ils veulent pas le dire, donc on peut pas vraiment
savoir, tant qu'il y aura pas d'obligation de faire l'analyse des puits et de colliger l'information en
quelque part, le portrait de l'eau souterraine au Québec va être incomplet.

855 Et on a maintenant une nouvelle problématique qui est apparue cet été, la problématique
des cyanobactéries. On a maintenant dans le Bas-Saint-Laurent trois (3) lacs qui sont
contaminés par des cyanobactéries dont certaines espèces qui ont été identifiées sont réputées
comme étant toxiques. On a trois (3) lacs, c'est nouveau, on avait déjà un lac depuis deux (2)
860 ans, qui est un tout petit lac où c'est qu'il y a pas de baignade, il se fait à peu près rien dedans,
c'est un tout petit lac, là on a quand même deux (2) lacs d'importance, le lac Témiscouata, un
immense lac, soixante-dix kilomètres (70 km) de long, et aussi on a le lac Saint-Hubert, à Saint-
Hubert, le lac de la Grande Fourche, excusez.

865 Le phénomène est nouveau de cette année. Dans ces deux (2) lacs-là, il y a de
l'agriculture. Mais on sait pas encore vraiment s'il y a une relation entre l'agriculture et la
présence de ces "bloom" d'algues là, mais c'est quand même symptomatiques, il y a lieu de faire
attention.

870 Parce qu'on pensait que c'était une problématique strictement réservée au sud du
Québec, à l'Outaouais mais on se rend compte que c'est commencé chez nous. Cet été, on a
trois (3) lacs, espérons qu'on n'en aura pas d'autres.

875 Pour brièvement terminer, j'aimerais ça parler de notre implication. On a participé à
plusieurs réunions d'information sur les risques à la santé en relation avec l'industrie porcine. On
a fait à peu près, pas loin de vingt (20) assemblées, de soirées, souvent avec la participation du
ministère de l'Environnement, de l'Agriculture ou des promoteurs, à la demande des conseils
municipaux, parfois des citoyens qui nous demandaient un peu quels sont les risques pour notre
localité, spécifiquement en fonction de notre captage d'eau potable de nos puits privés.

On a toujours accepté de participer à ce genre de réunions là, et malgré le fait que souvent, on était obligé d'aller là avec un manque d'information flagrant, entre autres lorsqu'on ne pouvait pas obtenir la localisation des lots d'épandage, c'est quand même assez difficile de préciser le risque pour un secteur donné.

880

On a aussi fait beaucoup de rencontres de comités de citoyens, de MRC, de conseils municipaux, depuis 92, parce qu'en fait depuis 92 que vraiment l'industrie porcine s'implante dans le Bas-Saint-Laurent, au début on en avait très peu, avant 92, très peu de producteurs porcins, actuellement on compte une centaine d'installations porcines sur notre territoire. Ça, c'est une partie.

885

On a participé aussi activement à des comités de surveillance de la qualité de l'eau des puits, entre autres celui de l'Isle-Verte, qui est très efficace, qui marche depuis 95-96; celui de Sainte-Luce aussi, et celui de Saint-Germain.

890

On a fait à nos frais, aussi, l'analyse de puits privés en pré-implantation de porcherie. On l'a fait à Saint-Valérien pour le rang 4 ouest, on l'a fait à Pohénégamook, on l'a fait à Saint-François-Xavier-de-Viger, on l'a fait à Saint-Honoré.

895

On a participé aussi à des documents du ministère dont un dépliant nitrates, qui a été fait en collaboration avec le MAPAQ et l'UPA. On a participé aussi au gros document qui vous a été remis, qui s'appelle "Les risques à la santé associés aux activités de production animale", et on a aussi produit une étude spécifique avec le ministère de l'Environnement central sur les trihalométhanes dans le Bas-Saint-Laurent.

900

Juste pour finir, j'aimerais ça, parce que le ministère de l'Environnement aussi a présenté ses ressources régionales, en santé environnementale, ici, dans le Bas-Saint-Laurent, on a un professionnel et point trois (0,3) médecin; donc c'est même pas deux (2) personnes pour l'ensemble des deux cent quarante (240) réseaux d'eau potable à gérer.

905

C'est tout, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

910

Je vous remercie, monsieur Laferrière. Je vous demanderais, s'il vous plaît, de déposer à la Commission ce transparent, d'accord?

Puis il en est de même des présentations Power Point faites par le ministère de l'Environnement et de l'Agriculture.

915

Alors on va s'arrêter quinze (15) minutes, le registre est maintenant ouvert, alors je vous invite à vous y inscrire si vous souhaitez poser des questions à la Commission et je vous appelle au retour.

920

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
NEIL VOYER**

925

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors nous reprenons la séance, et j'inviterais tout de suite le premier citoyen inscrit, monsieur Neil Voyer, qui est producteur agricole.

930

Vous vous approchez, monsieur et vous vous assoyez devant nous. Alors il faut parler au micro pour que tout le monde vous entende bien.

Alors vous avez droit à deux (2) questions.

935

PAR M. NEIL VOYER:

D'accord. Alors je savais pas que j'étais le premier, je suis surpris.

940

Alors une question très courte, à savoir si la gestion liquide des lisiers, gestion des élevages sur lisier, autrement dit, la gestion liquide cause, lors de l'épandage, une contamination automatique de la nappe phréatique.

945

Parce que ça a déjà été dit à la radio de Radio-Canada, par un journaliste très chevronné en matière agricole, alors c'est une question, cette question-là que je pose, parce que je trouve que c'est un peu exagéré. C'est mon commentaire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

950

Donc vous voulez savoir si l'épandage de lisier cause automatiquement une contamination de la nappe phréatique.

PAR M. NEIL VOYER:

955

C'est ça, automatiquement, parce que ça a déjà été dit ouvertement sur les ondes de Radio-Canada.

Est-ce que je pose ma deuxième question tout de suite?

960

PAR LA PRÉSIDENTE:

Non, on va commencer par avoir une réponse à votre première question et on va passer à la suivante par la suite.

965 Alors on va commencer par avoir une réponse de monsieur Fortin, du ministère de l'Environnement.

PAR M. PIERRE FORTIN:

970 Oui, merci madame la Présidente.

Je demanderais à monsieur Serge Bouchard - excusez ma voix, j'ai perdu la voix - donc je demanderais à monsieur Bouchard de venir nous entretenir là-dessus, s'il vous plaît.

975 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonsoir monsieur Bouchard.

PAR M. SERGE BOUCHARD:

980 Bonsoir madame la Présidente.

Bon, en réponse à la question soulevée par l'intervenant, je vous dirais bien honnêtement, c'est probablement excessif de conclure que tout épandage de lisier est automatiquement une source de contamination des cours D'eau ou de la nappe phréatique.

985 Je pense qu'à partir du moment où les gens ont des outils de gestion, des équipements adéquats et, évidemment travaillent dans les meilleures conditions, en s'assurant d'agir avec le maximum de prudence, l'épandage des lisiers peut se faire de façon sécuritaire.

990 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'imagine qu'ils épandent une certaine quantité de lisier en fonction des besoins des plantes qui sont cultivées, en fonction de la qualité de la terre.

995 Est-ce que vous pourriez aller un petit peu plus loin dans votre réponse. Et après ça, on ira voir vos collègues de l'Agriculture.

PAR M. SERGE BOUCHARD:

1000 Bon, effectivement, évidemment je ne voudrais pas prétendre être agronome, ce que je ne suis pas, mais les concepts qui sont retenus à l'intérieur de la réglementation, qui demandent et exigent aux producteurs agricoles d'avoir un plan agroenvironnemental de fertilisation préparé par un professionnel de l'agronomie, et ce professionnel-là évidemment va faire des recommandations donc des doses, des moments d'épandage qui sont adaptés en fonction de ce
1005 qu'on retrouve déjà en termes de matières fertilisantes dans le sol, en fonction des besoins des

cultures; en tenant compte aussi de d'autres considérations, le type de sol, la perméabilité, la pente.

1010 Parce qu'au-delà de la quantité qui serait requise pour la plante, il faut aussi tenir compte de certains autres éléments qui pourraient peut-être entraîner des risques de contamination, notamment le type de sol. Si on a un sol qui est très léger, c'est sûr que le risque d'infiltration à travers le sol peut être dans certains cas plus important, mais que l'agronome, connaissant les parcelles, connaissant les sols, va ajuster sa recommandation, peut-être à la limite en fractionnant la dose requise en plusieurs épandages, de façon à ce qui est appliqué à chaque
1015 fois va rester au niveau de la couche de surface et être disponible aux plantes, et d'éviter la percolation au travers le sol.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1020 Monsieur Sanfaçon, est-ce que vous pourriez nous expliquer un peu la chimie, la chimie de l'épandage de lisier.

Il y a une distinction à faire aussi entre le phosphore, le nitrate, chacun se comporte pas de la même façon, on l'a déjà entendu, mais pour le bénéfice des citoyens de Rimouski.

1025

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Merci, madame la Présidente.

1030 Je suis pas non plus en expert en dynamique de nitrate et de phosphore, mais ce que les experts nous disent, c'est que les pertes en nitrate, quand elles se produisent, dépendent essentiellement d'un dépassement des doses optimales, de telle sorte que quand on suit les recommandations du plan agroenvironnemental de fertilisation, on peut faire de l'épandage correctement et minimiser les risques de lessivage.

1035

Le nitrate est un élément qui peut lessiver, c'est-à-dire descendre si on veut jusqu'au drain. L'azote ammoniacal, par contre, on va en avoir peut-être davantage au niveau du ruissellement, quand ça peut se produire. Et puis au niveau du phosphore, le phosphore est retenu généralement par les sols qui sont pas trop saturés, alors le phosphore est fixé par le sol;
1040 les pertes, quand elles se produisent, sont essentiellement dues au ruissellement, on pourrait dire au ruissellement de surface.

En conclusion, les choses, quand elles sont bien faites, minimisent les impacts et les risques environnementaux, il s'agit d'épandre au moment opportun des quantités correspondant au prélèvement des plantes, correspondant à la richesse et la saturation des sols et de fractionner les doses.

1045

Et voilà! Habituellement, ce sont toutes des recommandations. Et il y a des distances d'épandage à respecter par rapport aux cours d'eau, ce sont toutes des recommandations qui

1050 font l'objet de devis professionnels à l'intérieur des plans agroenvironnementaux de fertilisation qui sont préparés par des agronomes. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1055 Ça va, monsieur Voyer?

PAR M. NEIL VOYER:

1060 Oui. Est-ce que je pose ma deuxième question tout de suite?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui.

1065 **PAR M. NEIL VOYER:**

Alors c'est en rapport avec la première réponse à ma question, c'est au sujet de la qualité intrinsèque d'un sol agricole, à savoir qu'est-ce qui se passe dans un sol agricole lorsqu'on épand des lisiers, au niveau de la porosité et de la capillarité des sols.

1070

Alors j'aimerais avoir peut-être un exposé ou - c'est parce que si on parle de sol agricole, c'est très particulier, comparativement à, je sais pas moi, un sol minéral, décapé, que tu enlèves la première couche d'humus.

1075 Quelle est la différence, du point de vue capillarité, à savoir la possibilité ou la capacité qu'a un sol de retenir des liquides, de ne pas les laisser...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1080 S'infiltrer jusqu'à la nappe?

PAR M. NEIL VOYER:

1085 À ça, je veux en venir, vous voyez ici, on arrivant tout à l'heure, il y a une clinique pour donner du sang, et puis lorsqu'on prend les tests sanguins sur le bout du doigt, on applique une petite pipette, et c'est un capillaire. C'est tellement fin qu'on appelle ça un capillaire. On l'applique sur la goutte de sang et le sang monte dans la pipette.

Alors les forces capillaires dans le sol, j'aimerais qu'on me renseigne à ce sujet-là.

1090

PAR LA PRÉSIDENTE:

Semble-t-il qu'on va avoir quelqu'un qui va être en mesure de répondre à votre question.

1095 Monsieur Sanfaçon.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1100 Madame la Présidente, je vous présente monsieur Claude Gaudet, qui est conseiller en fertilisation au ministère, ici en région, qui va sûrement avoir plus d'informations sur la capillarité, que je peux en avoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1105 Que vous qui êtes vétérinaire!

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1110 Bien, je pourrais parler de celle du sang un peu, mais c'est pas l'objet de la question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors monsieur Gaudet, on vous écoute.

1115 **PAR M. CLAUDE GAUDET:**

Oui, madame la Présidente, bon, la question est assez générale, d'après ce que je peux voir, on parle de capillarité, je pense qu'on veut savoir la texture des sols.

1120 Alors on a des sols qui présentent une texture légère, alors qui, à ce moment-là, sont beaucoup plus faciles d'avoir, on pourrait dire, une percolation facile. Alors on va dire que ces sols-là, qui sont légers, ont une capacité d'échange cationique faible. Autrement dit, ça correspond à ce moment-là à un congélateur.

1125 Alors si un sol à ce moment-là est faible, c'est un petit congélateur. Alors pour pouvoir opérer avec ces sols-là, il faut y aller avec des applications d'engrais modérées et répétées.

1130 Un sol qui a une capillarité moins forte, c'est-à-dire plus argileux, alors on va dire que c'est un sol qui a CEC élevé. Alors lui, ce sol-là va avoir la propriété d'absorber beaucoup plus d'éléments fertilisants que notre premier sol. On va dire, en comparaison, que le congélateur est très grand.

1135 Alors quand on fait des recommandations en fertilisation, bien, on prend ça comme exemple, ton sol, c'est un petit congélateur, on va y aller en petites doses, et ton autre sol, c'est un gros, bien, on va mettre des doses plus importantes.

Je sais pas si ça peut répondre à votre question, madame la Présidente.

1140

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Beauchamp, vous vouliez intervenir.

1145

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Oui, monsieur Gaudet. À ce moment-là, ça veut dire que le conseiller agronome, l'agronome a une formation là-dessus, il est capable d'analyser chacun des sols et de faire des recommandations particularisées.

1150

PAR M. CLAUDE GAUDET:

Effectivement, oui. L'analyse de sol qui va être obtenue va déterminer la CEC également des sols. Alors l'agronome, face à l'analyse, va connaître la CEC.

1155

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

La CEC, vous dites? La Commission des écoles catholiques de Montréal, ça marche pas!

1160

PAR M. CLAUDE GAUDET:

La capacité d'échange des cations du sol.

1165

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Des cations? Un cation, c'est?

1170

PAR M. CLAUDE GAUDET:

Bien, c'est les éléments chimiques, les anions, les minéraux.

1175

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Les minéraux, OK.

1180

Ça veut dire, ça, au fond, un producteur qui pense qu'il va vider sa fosse d'un seul coup à un moment donné peut se voir imposer par un agronome de passer plusieurs fois, de n'en vider qu'une partie, de passer plusieurs fois, parce qu'il aurait un type de sol qui serait un petit frigo plutôt qu'un gros congélateur, si je comprends?

1185 **PAR M. CLAUDE GAUDET:**

D'une certaine façon, oui. Mais il faut quand même prendre en considération que les agriculteurs ont fait une bonne démarche, au point de vue de protection de l'environnement. C'est qu'ils sont sensibilisés à l'environnement, et puis depuis un bon bout de temps, depuis
1190 qu'on prône l'importance d'une analyse de fumier, ils sont convaincus de l'importance de faire des épandages au courant de la période de végétation, OK.

Alors on remarque que les agriculteurs font des applications en période de croissance et ne sont plus pris avec les problèmes, à l'automne, d'épandage massif.

1195 Alors je pense que de ce côté-là...

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1200 Mais ce que je vous demandais, c'est qu'au fond, d'après ce que vous dites, un agronome peut, dans un cas, recommander un épandage abondant, à cause de la nature du sol et demander à un autre cultivateur un épandage beaucoup moins abondant.

1205 **PAR M. CLAUDE GAUDET:**

Oui, il peut faire des variations du taux d'épandage, dépendamment de la texture du sol, effectivement, oui.

1210 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Parce qu'au fond, d'un côté, le fumier ou le lisier, c'est un déchet en un sens, mais pour vous, c'est une ressource que vous utilisez.

1215 **PAR M. CLAUDE GAUDET:**

Nous autres, on considère les fumiers comme une ressource minérale, au même titre que les engrais minéraux.

1220 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

C'est ça. Et monsieur demande: quand est-ce que ça devient un polluant.

PAR M. CLAUDE GAUDET:

1225 Bien, devient un polluant, si on ne fait pas le respect de la capacité des sols à retenir ces éléments-là.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1230

OK, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1235

Monsieur Dumais.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

1240

Madame la Présidente, ma question s'adresserait au ministère de l'Environnement et possiblement, éventuellement, aux gens d'Agriculture aussi, pour bien comprendre toute cette problématique, pourriez-vous nous dire si, dans le nouveau règlement, le nouveau REA, les doses de fertilisants que l'on peut appliquer varient en fonction de la qualité des sols.

1245

Pour clarifier si c'est en vertu du règlement qu'il faudra varier les doses ou en vertu des PAEF, des plans de fertilisation, et si c'est une chose obligatoire ou optionnelle pour l'agronome et l'agriculteur qui vont faire le PAEF.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1250

Monsieur Bouchard.

PAR M. SERGE BOUCHARD:

1255

Merci madame la Présidente.

1260

Comme j'ai eu déjà l'occasion de vous le souligner, le nouveau règlement, la philosophie qui est derrière est de donner des objectifs et ensuite, de laisser aux gens concernés, dans certains cas c'est le producteur agricole, dans d'autres cas ce sont les consultants, les conseillers agronomes ou ingénieurs, de trouver les moyens les plus adéquats pour atteindre les objectifs, donc ce qu'on a dans le règlement, on vise à minimiser les risques de contamination des cours d'eau et des nappes d'eau souterraine, avec des ouvrages d'entreposage étanches et des pratiques de fertilisation de façon à ce qu'on apporte au sol et aux plantes ce qui est requis, en fonction des considérations qui ont été mentionnées par des gens beaucoup plus compétents que moi en termes de fertilisation.

1265

Ce que le règlement prévoit, c'est la vitesse maximum, si vous me permettez un peu la comparaison, ce qu'on retrouve avec les abaques de dépôts maximums, où on considère, sans tenir compte nécessairement de toutes les considérations de types de sols, de sols lourds, de

1270 sols légers, mais en se limitant sur la richesse du sol actuelle et sur le taux de saturation de ce
sol-là en phosphore, et en variation aussi selon les cultures et les rendements, où on vient fixer
la limite au-delà de laquelle et le ministère de l'Environnement, et la science agronomique
considèrent que c'est n'est plus de la fertilisation, mais ce serait plutôt du débarrassage, si vous
me permettez l'expression.

1275 C'est, dans les faits, le seul élément particulier.

1280 Une fois que ces deux (2) prémisses-là sont établies, donc l'objectif de minimiser les
risques de contamination des cours d'eau, des nappes d'eau souterraine par la fertilisation, la
vitesse maximale via les abaques de dépôts maximums, il appartient par la suite au
professionnel concerné, l'agronome, de choisir une vitesse de croisière, si vous me permettez
toujours l'analogie, de façon à rouler sécuritairement.

1285 Donc évidemment il doit, en fonction du type de sol, de la richesse, etc., adapter ses
recommandations de façon à atteindre l'objectif qui est visé par le REA, donc de minimiser les
risques de contamination.

1290 En soi, le règlement ne vient pas encadrer de façon très précise la pratique de
l'agronomie, mais fixe de grandes balises et par la suite, l'agronome, comme professionnel, doit
s'assurer que ses recommandations vont atteindre les résultats escomptés évidemment de
protéger l'environnement mais aussi de faire en sorte que les cultures qui sont pratiqués donnent
les rendements qui sont escomptés aussi par le producteur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1295 Ça va, monsieur Voyer?

PAR M. NEIL VOYER:

1300 Est-ce que je peux préciser ma deuxième question, parce qu'on a répondu dans un sens,
à savoir, je parlais de capillarité et on a répondu capacité d'échange cationique, alors on a
répondu en fait sur la qualité chimique du sol, mais sur la capacité physique du sol de retenir les
liquides, à savoir que lorsqu'on verse un verre d'eau sur le sol, il descend pas carré dans la
nappe phréatique.

1305 Vous allez dire, j'essaie de vous faire répondre à une question que je connais très bien la
réponse, mais c'est parce que les gens, à mon humble avis, sont convaincus que lorsqu'on verse
un verre d'eau sur le sol, ça descend carré dans la nappe phréatique, alors que c'est absolument
pas vrai, quand il s'agit d'un sol agricole, bien travaillé, bien grumeleux, où est-ce qu'il y a une
capacité de rétention d'eau due au fait qu'il y a une capillarité qui est présente dans le sol.

1310

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors est-ce que, monsieur Sanfaçon on pourrait avoir ce complément d'information?

1315

PAR M. DENIS SANFAÇON:

On va demander à monsieur Gaudet de revenir compléter la réponse sur cet élément-là, et peut-être rappeler qu'il y a différents types de sols qui ont effectivement des porosités différentes. On a qu'à penser à l'argile par exemple, qui peut fort bien servir pour faire même des structures d'entreposage étanches.

1320

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Marquis.

1325

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

Je pense que votre question, en ce qui concerne les propriétés physiques, est très intéressante et vu qu'on a monsieur Gaudet en avant, il pourrait peut-être utiliser deux (2) choses pour répondre aussi, c'est-à-dire effectivement les propriétés physiques ou en un mot, la façon que le sol peut être éponge mais d'un autre côté aussi, je pense, ce qui est important au niveau du sol agricole, c'est la vie biologique qu'il y a dans le sol, dans la partie supérieure avec tout le travail qui est fait par ces micro-organismes.

1330

1335

Alors il y a peut-être un élément de réponse aussi qui pourrait intéresser monsieur Gaudet, je crois.

PAR M. CLAUDE GAUDET:

1340

Quand on parle je pense de capillarité, on va regarder peut-être la structure des sols, un sol c'est quoi, en fin de compte. C'est une association de différentes particules d'argile, de limon et également de matière organique, de sable également.

1345

Alors dans toutes catégories de sol, on voit ces items-là présents, en importance plus ou moins grande, dépendamment à ce moment-là si on a un sol léger ou lourd.

1350

Alors lorsqu'un sol est sec, c'est-à-dire très sec et qu'on va y verser un verre d'eau dessus, l'eau va rester en surface, ça va prendre du temps à s'incorporer. Par ailleurs, si on a un sol de condition d'humidité bonne, alors lorsqu'on va y verser un verre d'eau, l'eau va s'incorporer dans le sol d'une façon pas tellement rapide, parce que toutes les interstices dans le sol, les petits tubes vont faire en sorte, vont retenir l'eau qui est déposée sur le sol comme tel.

1355

Alors dans un sol lourd, on a beaucoup beaucoup de petits fils d'eau qui permet la circulation d'air et de l'eau, et quand l'eau passe là-dedans, étant donné que c'est très étroit,

bien, l'eau capillaire va rester là comme telle, alors ça descendra pas comme on fait un café, quand on verse de l'eau dans un bol de café, là.

1360 **PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

Je me demandais si vous pouviez continuer en ce qui concerne la vie dans le sol qui, à ce moment-là, utilise une bonne partie de la matière organique mais qui, en même temps, fait des petits chemins pour permettre à l'eau de bien se positionner dans le sol, à ce moment-là.

1365

PAR M. CLAUDE GAUDET:

C'est bien sûr que dans le sol, on a des micro-organismes de toutes sortes et puis de toutes grandeurs, on a des vers et puis des micro-organismes qui vont manifester une activité biologique de plus en plus intense, en autant que le sol présente un bon pH comme tel, propre à son développement comme tel.

1370

Alors si, dans des conditions de sol idéales, on a un bon pH comme tel, les micro-organismes, eux autres, vont être très actifs à ce moment-là, ils vont être là pour faire la décomposition de la matière organique, rendre disponibles les éléments minéraux qu'on retrouve dans la matière organique comme telle.

1375

Alors les vers, s'il y a de la matière organique, vont à ce moment-là opérer et ils vont faire des tunnels, permettre au sol de respirer comme tel, comme tous les autres micro-organismes. Et la matière organique qui se décompose, à la place, ça va être des petites interstices, ou des petits tubes qui vont permettre la circulation de l'air et de l'eau.

1380

PAR LA PRÉSIDENTE:

1385 Ça va, monsieur Voyer, êtes-vous satisfait de la réponse?

PAR M. NEIL VOYER:

Oui, merci beaucoup.

1390

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

1395

PIERRE DÉSY

PAR LA PRÉSIDENTE:

1400

Monsieur Pierre Désy, qui est aménagiste à la MRC de Rimouski-Neigette.

PAR M. PIERRE DÉSY:

1405

Alors bonsoir madame la Présidente.

1410

Tout d'abord, permettez-moi de vous dire que vous m'avez quelque peu dérouté en mentionnant en début de rencontre qu'on n'avait pas le droit au préambule avant les questions et de se limiter aux questions. Alors je vais tenter de me limiter exactement à la question.

1415

Ce que j'aimerais savoir, en vertu du nouveau Règlement sur les exploitations agricoles, si les MRC, les municipalités, la population en général pourra avoir de l'information publique concernant les futures productions, les nouvelles productions qui seront inférieures à trois mille deux cents kilogrammes (3200 kg) de phosphore par année.

1420

Parce qu'aujourd'hui, tout ce qui fait l'objet d'un CA est public au niveau de l'information. À partir du 15 juin 2001, bien, les CA sont émis uniquement pour des unités de production qui sont supérieures à trois mille deux cents kilogrammes (3200 kg), ce qui correspond grosso modo, règle du pouce, rien de plus précis que ça, qui correspond grosso modo à quatre-vingts (80) unités animales. Aujourd'hui, on a l'information pour ces productions-là, alors qu'à partir du 15 juin 2001, cette information-là n'est plus nécessairement publique.

1425

C'est la première question que j'avais.

PAR LA PRÉSIDENTE:

En d'autres termes, est-ce que les avis de projet vont être rendus publics.

1430

PAR M. PIERRE DÉSY:

Exactement, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1435

Monsieur Fortin.

PAR M. PIERRE FORTIN:

1440

Oui, j'aimerais ça que monsieur Bouchard puisse me remplacer pour cette partie de la réponse, étant donné qu'on en a discuté avant-hier.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1445 Je pense que je vais vous donner un siège permanent! Au moins pour ce soir!

PAR M. SERGE BOUCHARD:

1450 Merci madame la Présidente. Effectivement, ce n'est pas que mes collègues ne connaissent pas la réponse mais si monsieur Fortin parle trop, il ne parlera plus du tout!

Effectivement, suite à la question de monsieur, le ministère, dans la Loi sur la qualité de l'environnement, le ministre doit tenir un registre de l'ensemble des demandes de certificats d'autorisation qui sont déposées au ministère. Évidemment, la loi a quelques années et elle n'était pas nécessairement adaptée à de nouvelles réalités que sont entre autres les avis de projet.

1455 Le ministre de l'Environnement a déposé le projet de loi 130, j'oserais pas donner la date mais c'est quand même relativement récent, et à l'intérieur du projet de loi, il y a un article qui vient corriger l'article 118.5 de la loi, et qui fera en sorte que dès que la loi, cette loi-là aura été adoptée, que les avis de projet seront aussi rendus publics, un peu comme le sont - en fait, l'information sera rendue publique, un peu comme c'est le cas pour les demandes de certificats d'autorisation.

1460 Et le ministre a annoncé, hier ou avant-hier, que les gens auparavant devaient communiquer avec le personnel des directions régionales pour avoir l'information, à savoir est-ce que monsieur X a déposé une demande ou est-ce qu'il y a des demandes de certificats dans mon rang, dans ma municipalité, maintenant le ministère a rendu sur son site Internet l'information disponible.

1465 Et le ministre a annoncé, hier ou avant-hier, que les gens auparavant devaient communiquer avec le personnel des directions régionales pour avoir l'information, à savoir est-ce que monsieur X a déposé une demande ou est-ce qu'il y a des demandes de certificats dans mon rang, dans ma municipalité, maintenant le ministère a rendu sur son site Internet l'information disponible.

1470 Donc toutes les demandes de certificats d'autorisation, évidemment agricoles et les autres, la population peut aller consulter sur le site Internet du ministère, avoir l'information sur les demandes. Donc ce n'est pas l'ensemble du dossier qui est là, mais il y a l'identification du promoteur, la localisation et quelques éléments sur le projet. Et lorsque les certificats d'autorisation sont délivrés, là aussi l'information est disponible.

1475 Bien évidemment, pour ceux qui n'ont pas accès à Internet, le personnel des directions régionales continuera à donner l'information.

1480 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc dès que ce projet de loi sera adopté par l'Assemblée nationale et promulgué, les avis de projets seront également disponibles sur votre site Internet, c'est ça?

1485 **PAR M. SERGE BOUCHARD:**

Effectivement, vont être intégrés.

1490

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Monsieur Beauchamp.

1495

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Oui. Dans son exposé...

1500

PAR LA PRÉSIDENTE:

Juste un moment. Je veux juste rappeler à monsieur Désy que ce projet de loi 130 a été déposé par le ministère avant-hier soir, alors il est accessible dans nos centres de consultation ou il le sera jeudi de cette semaine. D'accord?

1505

PAR M. PIERRE DÉSY:

D'accord, merci.

1510

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Dans son exposé, monsieur Gilbert a signalé trois (3) niveaux, on en a déjà discuté, on ne reprendra pas tout l'échange, mais qu'il y a une chose qui est un certificat d'autorisation, une autre est une obligation de transmettre un avis de projet et ensuite, il y a tous les projets qui sont en deçà de l'obligation administrative d'obtenir une autorisation.

1515

Est-ce que cela aussi va se retrouver dans l'information? Est-ce que quelqu'un qui a pas une obligation administrative d'avoir une autorisation est obligé de vous informer de l'augmentation de cheptel par exemple qu'il peut avoir en deçà d'un certain nombre de kilos de phosphore, est-ce qu'aussi cette information-là va s'y retrouver?

1520

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Bouchard

1525

PAR M. SERGE BOUCHARD:

Merci madame la Présidente.

1530

Ce qu'on va retrouver dans le registre prévu à l'article 118.5 de la loi, c'est les demandes de certificat d'autorisation et les avis de projet qui auront été déposés.

Pour les projets qui, comme je l'ai déjà expliqué, ne sont pas soumis à l'obligation préalable donc de déposer de l'information, évidemment l'information ne sera pas disponible.

1535

Mais compte tenu que dans un certain nombre de cas, les travaux qui ne sont pas soumis à l'obligation des certificats d'autorisation ou de l'avis de projet, dans certains cas, ça demande quand même des permis de la municipalité, donc si quelqu'un ne veut qu'agrandir un bâtiment sans augmenter pour autant la quantité de phosphore produit, il devra quand même obtenir de sa municipalité le permis de construction, donc un certain nombre de projets qu'on ne retrouvera pas dans le registre du ministère de l'Environnement seront quand même de connaissance entre guillemets publique au niveau de la municipalité.

1540

PAR LA PRÉSIDENTE:

1545

Monsieur Désy, vous avez une deuxième question.

Attendez un petit peu, c'est vrai, j'avais oublié monsieur Marquis.

1550

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

Est-ce que je me trompe en pensant que vous aviez une autre partie à votre question, c'est-à-dire que vous vouliez savoir que ça correspond à quoi, en termes de cheptel, les nouvelles normes pour que les municipalités puissent opérer. Je pense que c'est ça que vous aviez, parce que vous avez parlé d'à peu près quatre-vingts (80) unités animales.

1555

Alors je pense que c'est quelque chose qui va être précisé avec les rejets réels, je crois que c'est ça, et je suppose que c'est cette information-là que vous vouliez avoir, à savoir ça va correspondre à combien d'animaux, ou à combien...

1560

PAR M. PIERRE DÉSY:

Non. Bien en fait, j'avais une assez bonne idée, je sais que dépendamment du cheptel, effectivement, trois mille deux cents kilogrammes (3200 kg) de phosphore, c'est pas automatiquement quatre-vingts (80) ou soixante-dix (70) unités animales, mais je sais qu'il y a une table qui est disponible pour faire la comparaison pour chacun des types de cheptels, porcin, bovin, etc. Alors ça, c'était moins à ce niveau-là.

1565

PAR LA PRÉSIDENTE:

1570

Alors votre deuxième question, monsieur Désy.

PAR M. PIERRE DÉSY:

1575 Oui, la deuxième question, c'est dans l'ancien RRPOA qu'on a appelé et qui est
maintenant remplacé par le Règlement sur les exploitations agricoles, le Règlement sur le
captage des eaux souterraines, on a toujours une norme de protection au niveau des puits
d'approvisionnement en eau potable, notamment pour les résidences. Cette norme-là, pour
l'épandage, c'est trente mètres (30 m), bref, on n'a pas le droit d'épandre autour de trente mètres
1580 (30 m) d'une source d'approvisionnement d'eau potable.

J'aimerais savoir, cette norme-là d'interdiction d'épandage, elle garantit quel niveau de
sécurité pour la population en général. C'est un risque qui est, de façon générale, minime, c'est
un risque qui est modéré ou qu'est-ce que ça garantit, ça, à la population qui vit dans le milieu
1585 rural, de façon générale.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Fortin.

1590

PAR M. PIERRE FORTIN:

Je vais demander à mon collègue régional. D'ailleurs, il avait une précision à apporter
sur sa présentation tantôt, il avait une petite correction verbale à faire.

1595

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Monsieur Gilbert.

1600

PAR M. PIERRE GILBERT:

Vous pensez que je vais profiter de l'occasion pour le faire. Par rapport à la présentation
de tout à l'heure, on m'a informé à l'intermission que j'avais, quand je parlais du Comité de
vigilance de Bic, je parlais semble-t-il du Comité Bic-Saint-Fabien, alors que c'est Bic-Saint-
1605 Valérien.

PAR LA PRÉSIDENTE:

J'ai failli vous corriger.

1610

PAR M. PIERRE GILBERT:

Bon, parfait. On l'a fait, et je fais la correction.

1615

D'autre part, j'ai également parlé que ce Comité de Bic-Saint-Valérien avait été dissous
sans donner d'autres raisons par rapport à ça, il y a peut-être une précision à apporter. C'est
qu'au niveau du mandat de ce comité-là, c'était de faire le suivi des projets de porcheries qui
avaient été implantées dans ces municipalités-là, maintenant la raison dans le fond

1620 fondamentale pour laquelle le Comité a été dissous, c'est que les citoyens membres du Comité,
les municipalités membres du Comité trouvaient que le mandat était trop restreint; ce qu'on
souhaitait, c'est d'avoir un certain droit de gérance sur la délivrance d'autres certificats
d'autorisation.

1625 Ce droit de gérance là appartient au ministre de l'Environnement, ça a toujours été la
position qui a été prise, et il ne peut le déléguer au sein d'un comité comme ça. Donc le Comité
avait comme objectif donc de recueillir de l'information, d'échanger de l'information, de
s'entendre sur un certain nombre de choses, à titre d'exemple des dates d'épandage, des
choses de même, mais non pas sur la délivrance éventuelle d'autres certificats d'autorisation.

1630 Par rapport, bon, à la norme de trente mètres (30 m) par rapport aux distances
d'épandage, et puis de façon générale au plan bactériologique, ce qui est considéré comme
distance acceptable, finalement de distance qui permet de réduire à zéro les contaminations
bactériologiques, c'est reconnu qu'une distance de trente mètres (30 m), c'est généralement
acceptable. Maintenant, si on parle des nitrates-nitrites, c'est une autre chose. Mais en termes
bactériologiques, il devrait pas y avoir de problèmes là-dessus.

1635 Maintenant, si on veut aller un peu plus loin dans cette explication-là, je devrais passer la
parole à un collègue qui est biologiste, monsieur Robin Harrisson, si vous le permettez.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1640 Certainement. Monsieur Fortin.

PAR M. PIERRE FORTIN:

1645 Et on profitera de l'occasion pour déposer une fiche technique sur l'application de cette
distance-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1650 D'accord.

PAR M. ROBIN HARRISSON:

1655 Bonsoir madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonsoir monsieur Harrisson, on vous écoute.

1660 **PAR M. ROBIN HARRISSON:**

1665

Au niveau de la localisation par rapport à la protection des puits en eau potable versus les normes de distance de l'ancien RRPOA, on le retrouve maintenant dans le nouveau Règlement sur le captage des eaux souterraines, la norme est la même, c'est trente mètres (30 m).

1670

Tout comme mon directeur le mentionnait tout à l'heure, trente mètres (30 m) au niveau bactériologique, ça peut être efficace et suffisant. Par contre, au niveau des nitrites ou nitrates, c'est effectivement, disons, plus ou moins inefficace. Il faudrait penser peut-être plus à augmenter certaines mesures au niveau des activités qui se passent autour du puits.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1675

Si je regarde dans le cas des puits personnels, la limite d'un champ d'épuration doit être, me semble-t-il, est-ce que c'est trente mètres (30 m) aussi?

PAR M. ROBIN HARRISSON:

1680

Actuellement, c'est trente mètres (30 m), une possibilité de quinze mètres (15 m) dans certains cas, lorsqu'il y a une certaine étanchéité.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1685

Donc c'est pour ça que vous dites qu'au niveau bactériologique, la distance de trente mètres (30 m) est suffisante.

PAR M. ROBIN HARRISSON:

1690

C'est reconnu comme disons étant efficace.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Mais pour nitrites-nitrates, phosphore?

1695

PAR M. ROBIN HARRISSON:

1700

Actuellement ça semble inefficace ou insuffisant, il faut penser beaucoup plus, même penser à augmenter la distance, prendre ça comme solution, ça peut être une avenue disons indirecte. Mais c'est beaucoup plus gérer les activités dans la zone à risque, qui pourraient être identifiées soit par des précisions, il y a certaines mesures qui sont prévues dans le cadre du règlement sur le captage des eaux souterraines, pour les captages au niveau municipal ou les captages ayant plus de vingt (20) personnes, il y a des processus qui sont prévus d'ici 2006.

1705

Mais disons pour un puits privé, j'aurais tendance à recommander beaucoup plus des mesures d'atténuation, si on parle d'un puits touché par une activité agricole, bien à ce moment-

là, j'irais chercher beaucoup plus les discussions avec l'agriculteur et l'agronome, de façon à trouver des mesures qui pourraient, disons tout en respectant l'agriculture, permettre une diminution de la présence des nitrites-nitrates à partir de la source.

1710

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Tantôt, dans son exposé, monsieur Gilbert évoquait quatre (4) municipalités, Sainte-Luce, Isle-Verte, Saint-Germain-de-Kamouraska, Saint-Valérien, dans lesquelles il y avait des constatations d'un excès ou de quantités importantes de nitrites-nitrates, quelques années après, le nombre de puits étaient moins nombreux.

1715

Est-ce que c'est parce qu'on a changé les situations ou parce que les puits cessent d'être utilisés?

1720

PAR M. ROBIN HARRISSON:

À cette étape-ci, monsieur le Commissaire, j'aurais tendance beaucoup plus à fonctionner au niveau d'une certaine étape, l'étape actuelle concerne beaucoup plus la correction des puits, donc les manières d'aménager le puits, aussi peut-être envisager une nouvelle localisation des puits. On est rendu disons à cette étape-là avec les gens.

1725

Pour ceux qui restent contaminés, effectivement, il va falloir penser à aller plus loin et là, impliquer beaucoup plus de monde. Parce que dès le départ, il faut penser à établir qu'est-ce qui est un peu le principe de est-ce que je me contamine moi-même, oui ou non, donc il faut prendre le temps de vérifier qu'est-ce qui se passe autour.

1730

À partir de là, bien, disons par étape, établir une orientation pour des actions qui, à ce moment-là, sont susceptibles de toucher plusieurs personnes et non pas juste le propriétaire du puits.

1735

PAR LA PRÉSIDENTE:

Quand vous parlez d'adapter certaines mesures pour protéger davantage contre les nitrates, vous pensez à quoi?

1740

PAR M. ROBIN HARRISSON:

Disons, je suis pas agronome, mais disons qu'au départ, dans les discussions que j'aurais avec un agriculteur, un propriétaire, j'aurais tendance à vérifier les pratiques actuelles.

1745

Si on parle que disons, du côté du puits, on a tout fait ce qui est normalement acceptable, donc l'étanchéité, s'assurer qu'il y a pas d'activités dans le périmètre de trente mètres (30 m) qui sont susceptibles de contaminer, les engrais ou les utilisations que les gens font de leur terrain,

1750 bien là, si on pense par exemple que l'activité, on élargit à l'agriculture, ou on élargit à d'autres secteurs, ça peut être d'autres interventions, ça pourrait être une station de service à côté, à ce moment-là voir de quel moyen on peut gérer.

1755 Si on parle d'agriculture, c'est sûr et certain que le dosage serait un des points. Vérifier aussi le type de fertilisant qui est utilisé. Donc grosso modo, rapidement, ça pourrait être une des premières pistes.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1760 Juste une précision sur ma question. Prenons l'exemple de Sainte-Luce, il y avait vingt-quatre (24) puits en 97 qui avaient une concentration supérieure à dix milligrammes par litre (10 mg/l). En 2002, il en reste six (6).

1765 Est-ce que c'est parce qu'il y a dix-huit (18) puits qui ont été fermés ou si ce sont des interventions d'amélioration ou de meilleure protection qui ont permis d'arriver de vingt-quatre (24) à six (6)?

PAR M. ROBIN HARRISSON:

1770 C'est l'amélioration et puis les aménagements, et puis la conscientisation des gens aussi de ce qui se passe autour.

1775 Parce qu'on a toujours le principe de dire qu'au moment qu'un puits est aménagé, qu'il est protégé. Et souvent, on va s'apercevoir qu'il y a beaucoup d'activités qu'on fait nous-mêmes autour qui sont susceptibles de le contaminer. Donc la majorité des interventions étaient reliées à ce niveau-là, et on a vu quand même une amélioration.

1780 Sauf que là, effectivement, on est rendu peut-être à l'étape que je vous mentionnais tout à l'heure, il faut aller un petit peu plus loin.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Dumais.

1785 **PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:**

Pourriez-vous nous préciser un peu la nature des activités, vous dites les activités que les gens font eux-mêmes autour de leur puits, qui peuvent contaminer leur propre puits.

1790 Évidemment, il y a possiblement la fosse septique, le champ d'épuration, mais avez-vous en tête, vous avez dit au pluriel, d'autres activités, pouvez-vous nous en mentionner quelques-unes qui vous viendraient à l'esprit.

PAR M. ROBIN HARRISSON:

1795

Oui, on pourrait, en tout cas en se limitant disons aux nitrites-nitrates, donc au niveau de la bactériologie, on est capable de trouver souvent les sources, c'est quand même assez simple, au niveau des nitrites-nitrates, souvent on a la référence de l'usage des pesticides ou des engrais qui sont utilisés. C'est deux (2) choses souvent que les gens font pour avoir une belle pelouse par exemple, mais disons que les pelouses, souvent, sont associées soit à l'engrais, soit aux pesticides. Ça fait que c'est deux (2) choses qu'on voit très fréquemment.

1800

Ça fait qu'au moment où on les sensibilise à ça, il y a une réaction automatiquement sur la qualité de l'eau.

1805

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Monsieur Laferrière, c'est un genre de dossier chaud dans la santé publique, avez-vous un commentaire?

1810

PAR M. MICHEL LAFERRIÈRE:

Oui, entre autres je voudrais compléter la réponse de monsieur Harrisson concernant la question de monsieur Dumais. Entre autres, on a observé souvent que la présence de jardins domestiques fertilisés, très près des puits de surface, pouvaient contaminer en nitrate le puits de surface.

1815

Aussi, la présence d'un tas de compost, c'est-à-dire une structure pour faire du compost localisée très près du puits de surface, ça va aussi générer des nitrates.

1820

On a aussi observé, entre autres à Sainte-Luce mais aussi à Trois-Pistoles, des gens qui avaient localisé leur puits dans des cédrières, donc c'est un milieu qui favorise la création de matière organique, il y avait des taux effarants de nitrate.

1825

Donc c'est pas l'équation nitrate-pollution agricole, ce n'est pas automatique, il faut faire attention. Il y a un paquet de choses, comme la fertilisation des pelouses, des choses comme ça, qui peuvent aussi générer un certain taux de nitrate.

1830

Concernant tantôt la question sur la norme du trente mètres (30 m), au niveau bactériologique, notre expérience nous dit qu'on est quand même assez sécuritaire avec le trente mètres (30 m).

1835

À part ceux qu'on a suivi entre autres, pendant pratiquement sept-huit (7-8) ans, plusieurs résidences à l'Isle-Verte, qui sont des sols sablonneux avec très peu de matière organique, il y a certains de ces sols-là qui avaient à peine un pour cent (1 %) de matière organique, c'est quand même très faible, c'est des terres qui servaient surtout à la production de pommes de terre et qui étaient fertilisées à l'origine avec des engrais minéraux, et on a suivi ces

1840

puits-là, après, ces champs-là qui ont été fertilisés avec du lisier de porc, et donc, c'était des sols extrêmement poreux, et on n'a jamais vraiment observé de contamination bactérienne. C'était vraiment une situation extrême, au niveau mauvais type de sol, si on peut dire, et jamais qu'on a observé de prolifération bactérienne lorsque le trente mètres (30 m) était protégé.

1845

Par contre, au niveau des nitrates, effectivement, le trente mètres (30 m), c'est pas beaucoup. Surtout dans des sols extrêmement pauvres en matière organique, il faudrait extensionner beaucoup. Moi, j'irais jusqu'à cent mètres (100 m), dans des cas comme ça. Le lessivage des nitrates, dans un sol sableux, ça peut atteindre des distances assez impressionnantes.

1850

Entre autres à l'Isle-Verte, la municipalité a fait faire la carte hydrogéologique, parce que son captage municipal, c'est des drains, ce qu'on appelle des drains français, enfouis à six pieds (6 pi) sous terre, ils ont fait faire la carte hydrogéologique pour savoir à quel périmètre pour protéger en fonction des nitrates, parce que le puits était monté à dix-huit (18 mg/l) et vingt-deux (22mg/l), en 88. Et on s'est aperçu qu'un des axes, ça forme pas, la carte hydrogéologique, ça forme pas nécessairement un cercle autour du puits, ça forme une espèce d'étoile autour du puits et sur un des axes, c'était près du kilomètre.

1855

Donc c'est effarant. C'est relié, il y a la notion de pente, la notion de type de sol.

1860

Entre autres on a fait, j'ai déposé certains documents à la Commission, entre autres on a suivi les fertilisations dans les cultures de pommes de terre, et on s'est aperçu que dans le Kamouraska, les sols sont quand même des bons sols, beaucoup de particules fines, malgré le fait qu'on avait des productions de pommes de terre qui sont classées comme à risque, un peu comme le maïs, on avait très peu de contamination aux nitrates dans le secteur de Kamouraska; alors que dans le secteur Rivière-du-Loup, dans le secteur Saint-Arsène, secteur Isle-Verte, Sainte-Luce, on avait beaucoup de contamination par les nitrates.

1865

Donc on voit qu'il y a une certaine corrélation avec la présence des matières organiques et aussi de particules fines dans les sols.

1870

Et j'aimerais ça profiter de l'occasion que j'ai la parole pour dire que j'ai déposé à la Commission deux (2) publications. La première qui s'intitule "La problématique des trihalométhanes dans les réseaux d'eau potable s'alimentant en eau de surface dans le Bas-Saint-Laurent". La deuxième qui s'appelle "Contamination des puits privés dans un secteur de culture intensive de pommes de terre, Saint-Arsène et les environs." Et une dernière, c'est un rapport qui s'appelle "La contamination par les nitrates des puits privés en milieu rural, prévention des risques à la santé".

1875

PAR LA PRÉSIDENTE:

1880

Merci.

Monsieur Sanfaçon.

PAR M. DENIS SANSFAÇON:

1885 Merci madame la Présidente.

 Peut-être rappeler la campagne d'échantillonnage qui a été menée conjointement, cet été, par le ministère de l'Agriculture, le MSSS et le ministère de l'Environnement, sur deux mille cinq cents (2500) puits domestiques dans sept (7) bassins versants principaux, bassins versants agricoles, et dont les résultats seront connus un petit peu plus tard au printemps. Donc nous
1890 aurons là un éclairage exhaustif, je pense, d'une situation qui est évoquée. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

 Alors je vous remercie, monsieur Désy.
1895

PAR M. PIERRE DÉSY:

 C'est moi qui vous remercie!

1900

MARC-ANDRÉ LAVOIE

PAR LA PRÉSIDENTE:

1905

 Monsieur Marc-André Lavoie, qui est maire de Padoue.

PAR M. MARC-ANDRÉ LAVOIE:

1910 Bonsoir madame la Présidente.

 Ici, on s'attaque beaucoup à l'agriculture mais au niveau des villages, les villages, les gens sont serrés un sur l'autre, les puits artésiens sont à peu près à trente pieds (30 pi), même pas trente pieds (30 pi) du puisard du voisin.

1915

 On sait que la santé des gens, on s'inquiète de la santé des gens, mais la santé des gens qui sont situés sur le territoire agricole, c'est les agriculteurs eux-mêmes, tandis que les gens qui sont situés dans les villages, c'est les villageois eux autres mêmes, et ils s'en occupent pas de leur santé, ils laissent leur village sans un projet d'égout ou des égouts qui fonctionnent pas.

1920

 Qu'est-ce qu'il fait le ministère de l'Environnement qu'il s'attaque pas à cette problématique-là

PAR LA PRÉSIDENTE:

1925

Monsieur Fortin. Monsieur Gilbert!

1930 **PAR M. PIERRE GILBERT:**

1935 Pour ce qui est des réseaux d'égout à l'intérieur des villages, possiblement que le ministère des Affaires municipales pourrait ajouter là-dessus, d'une part il existe, depuis 2001, il y a un nouveau règlement sur la qualité de l'eau potable qui existe, on a enclenché, préalablement...

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1940 Juste une question. À propos des puits, là, il y avait une obligation de construire, on pouvait pas mettre une fosse septique à moins de trente mètres (30 m) d'un puits, mais le corollaire existait pas, on pouvait construire un puits à moins de trente mètres (30 m) d'un champ d'épuration.

Est-ce que ça a été corrigé dans le nouveau règlement?

1945

PAR M. PIERRE GILBERT:

1950 Le nouveau règlement ne donne pas, non, c'est pas corrigé à ce moment-là. Le règlement vient fixer des normes de qualité pour ce qui est de l'eau en général, l'eau qui est consommée.

Maintenant il y a pas, au niveau - vous parlez du Règlement sur les installations septiques des résidences isolées?

1955 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Oui, et son corollaire sur les eaux souterraines.

PAR M. PIERRE GILBERT:

1960

J'aurais peut-être une précision à demander à mes collègues, mais je vais continuer, je pourrai revenir là-dessus.

1965 Donc il y a un nouveau règlement sur la qualité de l'eau potable qui existe depuis 2001. Le ministère s'est attaqué aux quatre-vingt-dix (90) plus importants cas problématiques sur les réseaux, donc depuis 2000, depuis le mois d'août 2000 je pense, nous intervenons auprès des municipalités qui avaient des réseaux qui étaient déficients. On est en train de voir à corriger ces réseaux-là, ça devrait l'être à court et à moyen termes.

1970 Ces corrections-là sont faites avec l'aide financière du ministère des Affaires municipales.

1975 On a également enclenché la correction des cent quatre-vingt-dix (190) cas, probablement que vous avez entendu ça, ou les cent quatre-vingt-dix-neuf (199) cas de municipalités qui ont des eaux de surface qui ne rencontraient pas la réglementation, donc les corrections sur ces réseaux-là sont en train de se faire, petit à petit.

L'échéancier pour les correctifs, c'est 2005, donc la finalisation.

1980 Maintenant, pour ce qui est des puits privés, nécessairement, ou les puits qui desservent moins de vingt (20) personnes, c'est la responsabilité des citoyens eux-mêmes de voir à leur contrôle.

1985 Tantôt, notre collègue du ministère de l'Agriculture parlait de la campagne d'échantillonnage que le ministère a voulu faire, c'est au moins promouvoir le fait que c'est important pour un citoyen de faire contrôler régulièrement la qualité de l'eau potable. On pense à un échantillonnage minimum annuel, idéalement peut-être que deux (2) échantillonnages seraient mieux, dépendamment de la vulnérabilité du secteur où est localisé le puits.

1990 Pour ce qui est de la partie aide financière ou la partie du MAMM - oui, pour ce qui est de la correspondance avec le Règlement sur les installations septiques ou les champs d'épuration, je pourrais possiblement demander à Marco Bossé de venir préciser cette information-là.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1995 C'est pas urgent pour l'instant, on va continuer dans la question de monsieur le maire.

Au fond, monsieur le maire pose la question - vous êtes maire, si j'ai bien compris?

2000 PAR M. MARC-ANDRÉ LAVOIE:

Oui, parfait.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2005 Bravo! Et sa question est la suivante, au fond on s'inquiète de la pollution en milieu agricole et il dit, dans les villages, les gens se contaminent eux-mêmes, et qu'est-ce que vous faites pour les empêcher de se contaminer eux-mêmes.

2010 Est-ce que vous soutenez les municipalités, en termes d'information, est-ce que vous faites des démarches de sensibilisation des citoyens. On va aller reposer la même question au représentant de la Santé tantôt.

2015 Est-ce que vous êtes proactifs, est-ce que vous êtes au courant du phénomène, premièrement, et êtes-vous proactifs à l'égard de ça.

PAR M. PIERRE GILBERT:

2020 Juste peut-être rappeler ce que je viens de mentionner, on a fait la campagne d'échantillonnage pour les puits privés, donc c'est une certaine sensibilisation sur l'importance de contrôler.

2025 Maintenant, il y aura peut-être un complément d'information à apporter, éventuellement là-dessus.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2030 Monsieur Fortin.

PAR M. PIERRE FORTIN:

2035 D'ailleurs, il y a monsieur Michel Ouellet, qui est un spécialiste de ce règlement-là, qui pourrait répondre à toutes vos questions. On peut tenter de le rejoindre ce soir, comme on peut le rejoindre par téléphone demain après-midi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2040 On va attendre, parce qu'on a plusieurs citoyens, d'accord, et puis on va juger d'ici la fin de la soirée ce qu'on fera.

PAR M. PIERRE FORTIN:

2045 D'ailleurs, j'avais une série de fiches réponses concernant ces questions-là, que nous voulions déposer demain.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2050 D'accord. Je vous remercie.

Maintenant, on ira du côté de la Santé.

PAR M. MICHEL LAFERRIÈRE:

2055 Oui, concernant les puits privés dans les villages où il y a pas de réseau municipal, ce qu'on fait là-dedans, c'est bien sûr qu'on n'ira pas échantillonner, on va jamais échantillonner

l'eau, rarement, à la place du citoyen; c'est le citoyen qui est responsable de la qualité de son eau.

2060

Mais par contre, on va lui demander son résultat. On va aussi lui suggérer de faire, dépendant de la nature du résultat, de faire une procédure de désinfection. Et après ça, de rééchantillonner, deux (2) semaines plus tard, et de nous rappeler pour nous dire le résultat.

2065

Si dans des cas où vraiment, où c'est qu'on voit qu'il semble pas y avoir d'amélioration, donc il semble évident qu'il y a une infiltration bactérienne, on sait pas d'où, nous autres, ordinairement, on va essayer d'aviser l'inspecteur municipal ou l'inspecteur de la MRC, parce que de plus en plus, les villages se dotent d'inspecteurs de MRC qui couvrent plusieurs villages, souvent c'est des inspecteurs qui sont plus scolarisés, qui ont une certaine formation, et de façon à investiguer le secteur en question.

2070

Il s'est avéré, dans quelques cas, entre autres dans le temps où ça existait, la municipalité de Saint-Patrice-de-Rivière-du-Loup, qui était logée un peu comme en ville mais sans installation septique ni d'eau, et on a eu vraiment des belles contaminations comme ça où c'est que la Municipalité de l'époque avait, suite à certains citoyens qui avaient fait analyser leur eau, a décidé avec nous autres d'analyser systématiquement toutes les résidences.

2075

Et on s'est aperçu, après avoir fait plusieurs désinfections à certains, que le problème était causé par une installation sanitaire déficiente qui contaminait trois (3) résidences. Et ils ont fait déterrer la fosse septique et on a réglé le problème.

2080

C'est du cas par cas mais ordinairement, notre travail, dans un premier temps, ça va être de suggérer un peu une procédure de désinfection et aussi de demander aux citoyens de regarder s'il pourrait pas y avoir aussi des choses qui pourraient générer chez lui-même la pollution fécale.

2085

PAR LA PRÉSIDENTE:

La campagne d'échantillonnage qui a été faite pour les puits privés, est-ce que ça a été, comment je pourrais dire, vous aviez des objectifs, j'imagine, est-ce que vous pensez avoir atteint les objectifs et est-ce qu'il y a eu une bonne réponse des gens? C'était pas obligatoire de le faire, c'était une invitation à le faire? Monsieur Fortin.

2090

PAR M. PIERRE FORTIN:

2095

En plus de pas posséder la voix, je possède pas la réponse.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2100

Monsieur Gilbert.

2105 **PAR M. PIERRE GILBERT:**

Pour la campagne de cette année, j'ai pas les données à ce moment-ci, mais c'est quelque chose qui pourrait être trouvé.

2110 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

Oui, monsieur Beauchamp.

2115

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Monsieur le Maire, de votre côté, avez-vous fait, vous, des activités auprès de vos citoyens pour les sensibiliser à leur propre puits?

2120

PAR M. MARC-ANDRÉ LAVOIE:

Pour le moment, on a un projet d'égout qui va être installé l'an prochain. Mais par contre, on s'est aperçu qu'il y a des municipalités qui ont des employés municipaux qui gèrent leur système d'épuration des eaux et leur système d'aqueduc, et ils ont aucune connaissance, aucune connaissance.

2125

Même proche de ma paroisse, voisine...

2130 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est ce que nous disait monsieur Laferrière tantôt.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2135

On vous fera pas dénoncer votre paroisse voisine, mais juste pour vous donner un exemple, dans mon petit bled où je demeure, moi, la Municipalité a fourni une subvention aux gens en leur disant, ce samedi-ci, on vous analyse votre eau pour la somme de vingt-cinq piastres (25 \$). Il est venu des centaines de citoyens et il y a des centaines de personnes qui se sont aperçu que leur eau était contaminée.

2140

Des fois, il suffit d'un incitatif et puis d'une campagne pour que tout à coup, les gens deviennent plus responsables.

2145 Alors je pense que ça répond à votre question. On va juste aller voir auprès des Affaires municipales s'ils ont encore des petites subventions pour les petites municipalités qui ont peu de réseau et qui veulent se corriger.

PAR M. JEAN NADEAU:

2150

Si vous permettez, monsieur Beauchamp, j'aimerais peut-être inviter Roger Joanette qui a peut-être des éléments d'information là-dessus. Ou sinon, on peut toujours prendre en note la question et puis revenir demain matin là-dessus.

2155 **PAR M. ROGER JOANETTE:**

Bonsoir madame la Présidente.

2160

Effectivement, il y a des programmes d'aide encore, je fais allusion à "Infrastructure Canada-Québec", "Infrastructure Québec", il y a encore deux (2) programmes qui offrent, dans le cas d'eau potable, jusqu'à quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) des coûts, le gouvernement est prêt à financer jusqu'à quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) des coûts auprès des municipalités. C'est toujours disponible.

2165 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Ça, c'est pour une municipalité qui veut fournir de l'eau potable à ses citoyens, pour creuser des puits ou...

2170 **PAR M. ROGER JOANETTE:**

Oui. Ne perdons pas de vue que l'approvisionnement en eau est un pouvoir discrétionnaire en fait municipal, il y a pas d'obligation municipale. Ça, c'est disons l'aspect légal. Mais il y a des incitatifs financiers intéressants.

2175

Par contre, le ministre des Affaires municipales n'a pas le pouvoir d'ordonner, comme c'est le cas du ministre de l'Environnement dans certains cas, d'apporter des correctifs, donc il y a un aspect volontaire qui doit provenir de la municipalité.

2180

Mais ce que je peux dire, il y a des programmes présentement qui sont encore en vigueur, dont deux (2) que je vous ai mentionnés, et qui ont des subventions importantes au niveau de correctifs en matière d'alimentation en eau potable.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2185

Est-ce qu'il y en a encore au niveau de la construction d'égouts collecteurs par exemple?

PAR M. ROGER JOANETTE:

2190 Oui, il y a différents volets, il y a ce volet-là aussi qui est couvert.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2195 Merci. Si les gens veulent en savoir plus, ils vont vous accrocher avant la fin de la réunion.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2200 Monsieur Lavoie, vous avez une autre question?

PAR M. MARC-ANDRÉ LAVOIE:

2205 Non merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Lavoie.

2210

RODRIGUE ALLARD

PAR LA PRÉSIDENTE:

2215

Monsieur Rodrigue Allard, qui est citoyen, étudiant, je crois qu'il fait un bac en enseignement.

PAR M. RODRIGUE ALLARD:

2220

C'est ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2225

Alors monsieur Allard. Allez-y!

PAR M. RODRIGUE ALLARD:

2230

Merci beaucoup.

Ma première question, c'est à propos du virage agroenvironnemental. Bon, j'ai entendu, je pense que c'était monsieur Gilbert, non, c'était pas monsieur Gilbert, c'était quelqu'un du

ministère de l'Agriculture qui avait parlé de ça, mais j'ai trouvé que c'était pas très clair, en tout cas, en quoi ça consistait, le virage agroenvironnemental.

2235

Est-ce qu'on peut me préciser en quoi ça consiste, quelles sont supposées être les conséquences concrètes, favorables de ce virage-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2240

Monsieur Sanfaçon.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

2245

Merci madame la Présidente.

2250

C'est une expression qu'on emploie depuis quelques années déjà, et bon, sans refaire et retourner loin dans le passé mais reportons-nous à la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire de mars 98, où les décideurs publics convenaient notamment que le développement de l'agriculture devrait se faire dans le respect de l'environnement et mettaient en place un groupe de travail, "Un environnement valorisé", qui convenait de quarante (40) actions visant à minimiser les risques des pratiques agricoles sur l'environnement.

2255

Alors il y a eu, à partir de ce moment-là, de nombreux gestes qui ont été posés, à la fois par les producteurs et à la fois par les ministères pour les accompagner dans ce qu'on a convenu d'appeler le virage agroenvironnemental.

2260

Et ce virage-là s'accompagnait d'une modification du règlement qui était alors en vigueur et qui, à ce moment-là a été adopté et qu'on a appelé le RRPOA, le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole et récemment, en juin, le Règlement sur les exploitations agricoles.

2265

Alors essentiellement, les actions portent sur plusieurs niveaux, je vais les résumer brièvement.

2270

D'abord l'entreposage étanche des déjections animales; on sait qu'il reste encore un certain nombre d'entreprises qui ne disposent pas d'entreposage étanche de déjections animales mais ici, on ne parle pas de porcs, le lisier chez le porc étant entreposé de façon étanche totalement, et les élevages dont l'entreposage n'est pas complété, ce sont les élevages laitiers et de bovins de boucherie de plus faible taille. Alors nous avons priorisé les plus gros élevages dans les actions menées pour l'entreposage étanche des déjections animales.

2275

Un autre volet a consisté à promouvoir l'utilisation de rampes d'épandage, comme je mentionnais dans la présentation, d'équipements donc qui facilitent, c'est-à-dire qui accentuent la précision d'épandage, tout en minimisant l'inconvénient d'odeurs associées à cette pratique-là

On a aussi mis sur pied et financé des organismes de gestion de fumier et là, on retourne un peu dans le temps, dans les trois (3) bassins jugés prioritaires.

2280 On a aussi développé des procédés de traitement de fumier qui sont présentement en essai sur des fermes, alors on a un volet de traitement de fumier.

2285 On a aussi, parallèlement à ça, et ce qui est le plus important peut-être, c'est travailler beaucoup au niveau de l'amélioration des pratiques par les producteurs. Alors de plus en plus, ce qu'on voit sur les fermes, et les tendances le confirment, on minimise les travaux du sol; auparavant, la charrue était un instrument que tout le monde possédait et que tout le monde sortait à l'automne, et quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des terres faisaient l'objet d'un labour dans un horizon de quelques années, à l'heure actuelle le labour est de plus en plus remplacé par un travail minimal du sol, qui laisse en surface des résidus, donc qui minimise des effets de ruissellement.

2290

On tente aussi, on travaille beaucoup sur l'aménagement de bandes riveraines.

2295 On travaille aussi beaucoup et le plus important probablement dans les dernières années, a été fait au niveau de la fertilisation rationnelle, c'est-à-dire de considérer la fertilisation comme un geste important qui doit prendre en compte deux (2) objectifs, bien sûr le rendement agronomique, le rendement des cultures, mais également la prévention des impacts sur l'environnement.

2300 Donc on a travaillé beaucoup au niveau de la fertilisation, un bon nombre de producteurs possèdent des plans agroenvironnementaux de fertilisation, et d'ailleurs tous ceux qui font de la fertilisation et qui ont une quantité relative de production de phosphore, tel que prévu par règlement, doivent et devront faire des plans agroenvironnementaux de fertilisation.

2305 On a aussi travaillé, on a commencé aussi à introduire un volet pollution diffuse, au niveau des aides financières.

2310 Et cette année, ce qui est intéressant, c'est qu'on a travaillé passablement au niveau des sites d'abreuvement, donc de la restriction de l'accès des animaux aux cours d'eau. En 1998, on notait qu'il y avait encore cinquante pour cent (50 %) des bovins qui avaient accès, je vous donne le chiffre de mémoire, on pourra le préciser, ça avait fait l'objet d'une enquête en 98, qui avaient accès aux cours d'eau, c'est une pratique qui est de plus en plus minimisée et qui devra, qui sera interdite à compter du 1^{er} avril 2005.

2315 Et aussi, si vous circulez en campagne, vous allez voir de plus en plus de haies brise-vent qui pointent, évidemment les haies brise-vent, même si on les a implantées il y a deux (2) ans, elles ont pas toutes quinze pieds (15 pi) de hauteur et plus, ça pousse tranquillement mais ça pousse.

2320 Et peut-être un autre élément important, c'est la création des clubs-conseils en agroenvironnement. En 1997, il y avait trois cents (300) producteurs agricoles qui étaient membres de clubs-conseils en agroenvironnement, il y avait douze (12) clubs-conseils en agroenvironnement.

2325 Présentement, on est rendu à au-delà de deux cents (200) conseillers dans l'ensemble du Québec, et je présentais les chiffres tout à l'heure au 31 mars, mais présentement, on est au-dessus de cinq mille cinq cents (5500) producteurs agricoles membres de clubs-conseils en agroenvironnement. Alors on retrouve là au-delà, comme je mentionnais, deux cents (200) agronomes qui accompagnent les producteurs dans leurs gestes quotidiens de pratique, afin de minimiser leur impact sur l'environnement.

2330
Merci, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2335 Monsieur Dumais.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

2340 Vous avez répondu je pense tout à fait en fonction de l'interrogation qui vous était faite sur le virage agroenvironnemental de l'agriculture en général, mais est-ce que vous pourriez brièvement, quand même, dire un tout petit mot du portrait agroenvironnemental dans le secteur porcin, et peut-être de trois (3) mesures qui sont des conséquences importantes du portrait agroenvironnemental et plus spécifiques au secteur porcin, à savoir l'introduction des trémies abreuvoirs dans les fermes porcines, l'introduction de l'alimentation multiphase et l'introduction
2345 de la phytase dans l'alimentation.

Alors quel impact peuvent avoir ces pratiques-là, et pourriez-vous en dire un mot pour le bénéfice de notre auditoire.

2350 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Madame la Présidente, lors d'une conférence thématique qui a eu lieu à Sainte-Marie, on nous a présenté un sondage récent réalisé sur, je me souviens plus exactement, cinq cent quatre-vingt-huit (588) entreprises porcines, dont les résultats peuvent être considérés
2355 statistiquement représentatifs de l'ensemble des producteurs du Québec.

Alors certains éléments, si on regarde par exemple l'évolution, on parlait tantôt de plans agroenvironnementaux de fertilisation, en 96, on parlait de cinquante-sept pour cent (57 %) des cultures appartenant aux producteurs porcins qui étaient couvertes par un plan de fertilisation,
2360 maintenant c'est quatre-vingt-quinze pour cent (95 %), c'est les résultats de 2001.

Si on regarde les formulations, c'est-à-dire les alimentations multiphases, c'est-à-dire une alimentation qui se rapproche le plus possible du besoin physiologique de l'animal, plus on se

2365 rapproche du besoin physiologique de l'animal, moins il y a de rejets, alors c'était une adéquation assez simple et donc, il faut suivre la physiologie de l'animal, donc avoir plus de formulation. Et en 1996, il y avait cinquante-trois pour cent (53 %) des entreprises porcines où on retrouvait trois (3) formulations et plus, et maintenant on est rendu à soixante-sept pour cent (67 %).

2370 Si on regarde les bols économiseurs et trémies abreuvoirs, l'objectif étant de réduire les pertes d'eau à l'intérieur des bâtiments, en 96, on avait quarante-sept pour cent (47 %) du cheptel porcin qui était abreuvé via des bols économiseurs, et en 2001, c'est soixante-treize pour cent (73 %).

2375 Alors ce sont des résultats, et il y en a d'autres aussi qui touchent les acides aminés, si on regarde aussi l'entreposage, je l'ai mentionné, c'est cent pour cent (100 %), l'entreposage étanche en production porcine.

2380 Certains autres éléments dont la popularité ou la croissance plus lente, par exemple qui peuvent être mentionnés, les toitures sur les structures d'entreposage. En 96, il y avait six pour cent (6 %) des structures qui avaient des toitures chez les producteurs de porcs toujours; en 2001, c'est sept virgule quatre pour cent (7,4 %).

2385 Et une chose aussi, je pense, qui va devoir s'améliorer rapidement, parce qu'il y a un échéancier, comme je mentionnais, au 1^{er} avril 2005, il y aura à cette date-là obligation d'épandage par rampe basse, alors vingt-cinq pour cent (25 %) des lisiers étaient épandus par rampe basse en 96, et en 2001, c'est trente-cinq pour cent (35 %). Et ce sera cent pour cent (100 %) en 2005.

Merci.

2390 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci, monsieur Sanfaçon.

Monsieur Allard, vous avez une seconde question?

2395

PAR M. RODRIGUE ALLARD:

2400 Oui. Je voulais savoir, bon, on a parlé de problèmes au niveau de la qualité de l'eau, de la qualité de l'eau potable, et on a parlé effectivement qu'à de nombreux endroits, il y avait des problèmes au niveau du traitement et de l'assainissement, je voulais savoir ce qui en était au niveau de la ville de Rimouski elle-même, de l'agglomération, et agglomérations importantes de l'Est-du-Québec, donc Rimouski, Rivière-du-Loup, des choses comme ça.

2405 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Nadeau.

2410

PAR M. JEAN NADEAU:

2415 Ah moi, ce que je pourrais vous dire là-dessus, madame la Présidente, c'est qu'on pourrait vérifier et puis vous ramener de l'information demain, là-dessus. On devra vérifier auprès des municipalités.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2420

D'accord.

Monsieur Gilbert, vous avez de l'information à nous fournir?

PAR M. PIERRE GILBERT:

2425

Oui, je demanderais au responsable du contrôle chez nous de l'eau potable, peut-être de compléter l'information, donner un peu d'information quant à sa perception de la qualité de l'eau dans les secteurs qui ont été mentionnés par l'intervenant.

2430

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Et le nom de la personne?

PAR M. PIERRE GILBERT:

2435

Marco Bossé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2440

Bonsoir monsieur Bossé.

PAR M. MARCO BOSSÉ:

2445 Madame la Présidente, dans le Bas-Saint-Laurent, bon, monsieur qui pose la question a parlé des principales municipalités, donc les trois (3) principaux pôles, si on part de l'ouest, c'est la ville de Rivière-du-Loup, la ville de Rimouski et la ville de Matane.

2450 Pour ce qui est de l'alimentation en eau potable, bon, la ville de Rivière-du-Loup bénéficie déjà d'une usine de traitement de l'eau potable avec du personnel qualifié; on a bénéficié de deux (2) prises d'eau potable, dont une est dans la rivière du Loup, qui est

raccordée à une usine de filtration, elle est aussi alimentée par un puits d'eaux souterraines, depuis quelques années, et donc au niveau de l'eau potable, ça va bien à Rivière-du-Loup.

2455 Au niveau de la ville de Rimouski, monsieur Gilbert en avait parlé un petit peu, l'arrivée du nouveau Règlement sur la qualité de l'eau potable fait en sorte que les municipalités qui s'alimentent en eau de surface devront filtrer et désinfecter l'eau, donc la ville de Rimouski s'alimente à la fois en eaux souterraines et en eau de surface, donc est visée par cette mesure et devra apporter des correctifs à son système de traitement ou son système d'approvisionnement en eau potable, et travaille présentement sur ce projet-là.

2460 C'est un peu la même situation pour la ville de Matane, où ils s'alimentent également à la fois en eaux souterraines et en eau de surface, et est donc également visée par la nouvelle disposition du Règlement sur la qualité de l'eau potable, et a aussi un projet en élaboration à ce sujet-là.

2465 Au niveau des eaux usées, bien les trois (3) villes, ces trois (3) villes-là sont munies d'équipements d'assainissement des eaux qui, à notre connaissance, fonctionnent assez bien. C'est pas le ministère de l'Environnement qui effectue le suivi des projets ou de l'efficacité des traitements de ces stations d'épuration là, mais ces trois (3) bassins de population là sont équipés de systèmes d'épuration qui, à ma connaissance, rejettent tous les trois (3) au fleuve Saint-Laurent, les émissaires des traitements se font au fleuve Saint-Laurent.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2475 Merci.

Ça va, monsieur Allard?

PAR M. RODRIGUE ALLARD:

2480 Bien, le fait, bon, que ce soit rejeté vers le fleuve Saint-Laurent, en quoi ça assure qu'effectivement, il y a aura pas de problèmes au niveau de la qualité de l'eau.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2485 On s'écarte un peu de la production porcine.

PAR M. RODRIGUE ALLARD:

2490 C'est possible, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2495 C'est une consultation publique sur la production porcine. D'accord? On n'enquête pas là-dessus. Merci.

2500 Alors je m'excuse, j'aimerais qu'on prenne une pause de dix (10) minutes, s'il vous plaît, et on va revenir après la pause avec les personnes inscrites au registre.

2505

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
DÉPÔT DE DOCUMENTS

2510

PAR LA PRÉSIDENTE:

2515

Alors on reprend la séance. Je vais reprendre la séance en d'abord faisant une mise au point, je veux rappeler aux citoyens qui participent à la consultation publique que c'est une consultation publique sur la production porcine.

2520

On peut bien accepter des questions par exemple qui concernent la qualité de l'eau, mais il faudrait que vos questions soient en rapport avec la production porcine et non pas - là, on était rendu dans un autre débat qui a eu lieu il y a près de trois (3) ans, et mon collègue présidait la consultation. Alors je voudrais qu'on se ramène à l'objet de notre consultation publique.

2525

Par ailleurs, je ferais tout de suite l'appel du dépôt des documents et des réponses aux questions. Je ne sais pas si le ministère de l'Agriculture en a?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

2530

Juste indiquer que nous avons déposé effectivement les acétates de présentation ainsi que le bilan régional complet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2535

D'accord, merci.

Monsieur Fortin, du ministère de l'Environnement.

PAR M. PIERRE FORTIN:

2540

Oui, j'aimerais ça déposer un texte qui a paru dans Le Vecteur environnement, le volume numéro 2 de mai 1998, c'est un texte qui avait été produit par Guy Debailleul qui présentait ici une évolution des pratiques agricoles au Québec et leur impact, conséquences sur l'environnement. C'est un document qui nous avait été demandé la semaine dernière je crois. Donc le titre, c'est "Pollution agricole, le processus d'intensification de l'agriculture québécoise et ses impacts environnementaux, une rétrospective à méditer". Donc je vais le remettre à l'arrière.

2545

2550

Et je vais profiter également pour remettre une réponse qui avait été adressée, à une question qui avait été adressée à monsieur Baril le 29 octobre 2002, pour savoir quel était le modèle ou l'équation de calcul utilisée pour produire les courbes d'odeurs: est-ce que cette équation tient compte des moyens d'atténuation. Donc je dépose une fiche technique qui a été rédigée par le ministère de l'Environnement.

2555 Ainsi qu'un projet de règlement qui avait été publié dans la Gazette officielle de Québec le 24 août 1994, dans lequel il contient des annexes qui viennent appuyer la formule qui avait été utilisée par monsieur Baril lors de sa conférence. Donc ça s'est appuyé sur des données qui étaient publiées dans ce document-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2560 Merci monsieur Fortin.

Ministère des Affaires municipales, ça va? Société faune et parcs également, bon.

2565

JACQUES BOUCHER

PAR LA PRÉSIDENTE:

2570 Alors j'inviterais maintenant monsieur Jacques Boucher, citoyen.

Bonsoir monsieur Boucher.

PAR M. JACQUES BOUCHER:

2575

Bonsoir madame la Présidente. Citoyen mais aussi producteur ovin.

2580 Ma question, c'est concernant, dans le porc en tant que tel, un des problèmes à mon avis, c'est l'odeur, et puis je me demandais si vraiment, il y avait de la recherche qui était faite là-dessus, pour minimiser les odeurs ou si, éventuellement, il s'en ferait davantage.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2585 De la recherche!

Monsieur Sanfaçon.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

2590 Merci madame la Présidente.

2595 Effectivement, peut-être juste faire un petit rappel, problématique d'odeurs, on parle, si on calcule les charges totales d'odeurs reliées par exemple à la production porcine sur lisier, on va généralement admettre que soixante-dix pour cent (70 %) de la charge d'odeurs provient de l'épandage et trente pour cent (30 %) de l'entreposage et des bâtiments.

2600 Il existe présentement plusieurs moyens déjà connus de minimiser les odeurs, tant aux bâtiments qu'à l'entreposage, qu'à l'épandage, il se fait encore beaucoup de recherche, notamment à l'Institut de recherche et de développement agroenvironnement, sur différentes méthodes pour minimiser les odeurs.

Alors si c'est d'intérêt, on peut les passer brièvement.

2605 Alors évidemment, commençons par le plus important, compte tenu que soixante-dix pour cent (70 %) de la charge d'odeurs, souvent, est reliée c'est-à-dire à l'épandage, il est reconnu que l'utilisation de rampes basses, tel que le prévoit le règlement comme étant obligatoire au 1^{er} avril 2005, réduit la charge d'odeurs, au moment de l'épandage, de moitié.

2610 On peut réduire encore davantage, et notamment c'est plus aisé sur sol nu, en incorporant, donc en attachant à la rampe d'épandage des appareils qui peuvent incorporer le lisier au moment de son épandage et là, on va obtenir une réduction de charge d'odeurs, au moment de l'épandage, de soixante-quinze (75 %) à quatre-vingts pour cent (80 %), et même davantage.

2615 Donc au moment de l'épandage, on peut réduire fortement, de beaucoup la charge d'odeurs.

2620 Au niveau de l'entreposage, évidemment il y a la toiture qui est reconnue avoir un impact positif en termes de diminution des odeurs à l'entreposage, et au niveau des bâtiments, il existe des types de ventilation et des types d'aménagement intérieur qui permettent également de réduire les odeurs aux bâtiments. On peut penser à la ventilation à cheminée haute, aux biofiltres.

2625 Et si on veut encore plus d'information sur l'aménagement des intérieurs de bâtiments, les récentes recherches, on peut demander, on a une personne avec nous qui est spécialiste des bâtiments et qui peut vous en parler, si ça vous intéresse.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2630 Hier, on en a parlé à Carleton. Ou monsieur prend connaissance des verbatim, ça vous va?

2635 Je vais laisser monsieur Marquis, mais peut-être rappeler à monsieur qu'il en a été question aussi lors des séances thématiques qui ont eu lieu à Sainte-Marie je crois, alors il y a déjà, dans le site Internet du BAPE ou dans les centres de consultation, une synthèse des conférences qui ont été entendues, c'est un document que la Commission a préparé, mais il y a également les conférences que l'on a pu entendre à cette occasion.

2640 Ça fait que je vous invite à regarder celle de monsieur Joncas, et vous allez avoir de l'information là-dessus.

Monsieur Marquis.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

2645 Oui, je pense qu'effectivement, dans les documents qui ont été déposés, vous trouvez beaucoup d'information, mais je me demandais si peut-être monsieur Sanfaçon pourrait quand même ajouter de l'information concernant des recherches qui ont cours actuellement, concernant le traitement.

2650 C'est-à-dire que beaucoup de recherches, à ce moment-là, avec le lisier, on pense à différents traitements qui, effectivement, pourraient réduire de façon considérable des odeurs, et il y a du travail de recherche qui se fait sur le traitement, est-ce que monsieur Sanfaçon serait en mesure d'ajouter peut-être un peu d'information à ce sujet.

2655 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Madame la Présidente, peut-être pas spécifiquement sur les projets de recherche qui ont cours dans les universités ou à l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement, mais peut-être parler des procédés de traitement qui sont présentement en
2660 essai grandeur nature sur dix (10) fermes du Québec.

Et je vous invite d'ailleurs, on a un dépliant qui fait la présentation de ces procédés-là qui sont mis en œuvre, mis en place présentement, comme je le mentionnais, sur dix (10) fermes. Il s'agit de huit (8) installations, dont deux (2) couvrent deux (2) entreprises agricoles et de quatre
2665 (4) procédés de traitement.

Et on en est à la seconde année de tests sur des fermes, et ces procédés-là pour plusieurs sont connus, par exemple il y en a dans la région même ici, procédé Biosor, qui est en implantation, qui est une décantation biofiltration; il y a Purin Pur qui est aussi un procédé qui est
2670 présentement en fonction dans la région de Drummondville; et il y Solution Biofertile, on peut en voir un à Saint-Anselme, et finalement, il y en a un autre qui s'appelle Bio-Terre Systèmes, également.

Alors ces vitrines technologiques sont accessibles à ceux qui veulent les visiter, voir les procédés fonctionner, et c'est même prévu dans les ententes qu'on a avec les promoteurs et avec le producteurs agricoles de donner accès à ces procédés-là, pour ceux qui veulent les visiter.
2675

Il y a aussi, je rappelle, un dépliant qui s'appelle "Implantation de vitrines pour les procédés de traitement de fumier" qui a été déposé à la Commission, mais que vous pouvez vous procurer aussi dans les bureaux du ministère, qui fait la description de ces procédés-là.
2680

Les rapports techniques ou économiques nous parviendront au cours de l'année prochaine, à la fin de la phase de trois (3) ans de tests sur les fermes.

2685 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Dumais.

2690 **PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:**

Vous avez mentionné qu'une de ces vitrines est ici, en région. Si jamais des gens étaient intéressés à la connaître, où elle est située, pourriez-vous nous parler de sa localisation?

2695 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Effectivement, je vais demander à monsieur Luc Vézina de vous les identifier, ce sont donc deux (2) entreprises de la région.

2700 **PAR M. LUC VÉZINA:**

En fait, il s'agit de la technologie Biosor qui a été développée par le Centre de développement industriel, le CRIQ, à Québec, qui est installée ici sur une ferme porcine, Purporc s.e.n.c. et sur une ferme bovine, La Ferme bicoise, d'ailleurs monsieur dont le nom m'échappe, Neil Voyer, tout à l'heure, c'est son entreprise agricole sur laquelle est logée cette technologie-là, qui est à l'essai depuis déjà deux (2) ans, je crois.

2710 Donc pour l'essentiel, il s'agit de technologies de décantation et de décomposition à partir de matières tourbeuses, décomposition à partir des micro-organismes et des filtrations à partir des matières tourbeuses. Et dans une troisième étape, la technologie, les résidus sont envoyés dans un étang filtrant, dans un étang de filtration.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

2715 Mais ma question était: où est-ce qu'elles sont localisées.

PAR M. LUC VÉZINA:

2720 À Saint-Valérien, on me dit, pour la ferme Purporc, qui relève de la Coopérative Purdel. Et La Ferme bicoise, malheureusement je connais pas toutes les entreprises régionales, au Bic? Bon, excusez-moi, monsieur Voyer, je connais pas les deux mille quatre cent trente-six (2436) entreprises de la région. Mais c'est tout près ici de Rimouski, donc.

2725 On a donné un appui financier pour ces deux (2) vitrines technologiques ou essais de soixante mille dollars (60 000 \$).

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Sanfaçon.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

2730

Merci madame la Présidente,

2735

J'ai l'inventaire des projets de recherche en agroenvironnement, production porcine. Juste faire état rapidement, si la Commission est intéressée, il y a un projet du chercheur Roch Joncas qui s'intitule "État de la recherche et du développement sur les concepts de bâtiments porcins réduisant les odeurs".

2740

Il y a en a un de Stéphane Godbout, "Réduction des émissions gazeuses et odorantes des porcheries par l'optimisation des différents matériaux, du type de plancher et de la régie du bâtiment", pour l'Université Laval et l'IRDA, conjointement avec Lennoxville, l'Université de Sherbrooke aussi.

2745

"La réduction des odeurs et des émissions gazeuses de porcheries", Stéphane Godbout, Centre de développement du porc du Québec, Université Laval, Centre de recherche en sciences animales de Deschambault, etc., Université de l'Alberta, Université Saskatoon. Des projets multiuniversitaires.

2750

Finalement, "Modeling of ammonia rate of production in swine building and relationship with odor emission", excusez mon anglais, toujours de Stéphane Godbout, Prairie Swine Center, Université Saskatoon, Université d'Alberta et financée par le CRSNG, et évidemment avec la collaboration de l'IRDA puisque Stéphane est à l'IRDA.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2755

Monsieur Boucher, vous avez une seconde question?

PAR M. JACQUES BOUCHER:

2760

C'est pas une question, plus un commentaire. Je suis convaincu, avec tout le système de la loi actuelle, les PAEF et tout, je suis convaincu qu'un fertilisant d'ordre animal, que ce soit des porcs ou bovins, s'il est bien utilisé, il est pas plus polluant un que l'autre. Si on a aujourd'hui l'impact de la production porcine qu'on connaît, c'est surtout à cause des odeurs.

2765

Donc à mon avis, il faudrait mettre un emphase important là-dessus, autant pour faire connaître ce qui se fait dans le développement que d'en arriver à trouver des solutions qui pourraient être viables pour tout le monde.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2770

Monsieur Boucher, je vous invite, c'est pas le moment des opinions ce soir, je vous invite à le faire lorsqu'on reviendra dans la région, lors de notre tournée régionale.

ROBERT SAVOIE

2775 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Robert Savoie, conseiller municipal de Saint-Valérien.

Bonsoir.

2780

PAR M. ROBERT SAVOIE:

Bonsoir madame la Présidente. Moi aussi, j'ai un petit peu un mal de gorge, je vais aller directement droit au but!

2785

La question est en rapport avec l'eau et les épandages concernant la production porcine, c'est directement lié. La première question que je me suis posée face à ce qui a été dit ce soir, c'est-à-dire c'est à partir de quelles sources d'informations et-ou d'analyses techniques que le ministère de l'Environnement en est arrivé à définir des mesures de protection différentes pour des puits de captation de vingt (20) personnes et plus versus un puits individuel.

2790

Autrement dit, est-ce qu'il y a un risque différent pour un individu que vingt (20) individus, parce qu'on a des mesures différentes. C'est la première question.

2795 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Fortin.

PAR M. PIERRE FORTIN:

2800

Cette question-là a déjà fait l'objet d'une réponse qui avait été donnée par monsieur Michel Ouellet, et qu'on pourrait appeler très tôt demain avec moi ici.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2805

Est-ce que vous allez être là demain, monsieur?

PAR M. ROBERT SAVOIE:

2810

Oui, je vais être ici.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2815

D'accord. Alors on va vous rappeler cette réponse demain après-midi.

PAR M. ROBERT SAVOIE:

2820 Et la deuxième question, brièvement. En début de présentation, le ministère de l'Environnement mentionnait qu'en général, la qualité des cours d'eau, dans le Bas-Saint-Laurent, est bonne, donc en rapport avec ça, j'aimerais savoir quelle est effectivement la qualité des cours d'eau de la rivière du Bic et de la rivière Hâtée, qui sont principalement situées en territoire agricole, où se font entre autres les épandages de lisier.

2825 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Gilbert.

PAR M. PIERRE GILBERT:

2830

Nous n'avons pas, sur ces rivières, de stations d'échantillonnage; nous n'avons pas, à ce moment-ci, de données pertinentes pour répondre à la question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2835

Donc vos stations d'échantillonnage étant votre réseau de connaissance, il y a pas d'informations.

PAR M. ROBERT SAVOIE:

2840

Je vous remercie beaucoup, madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2845

Merci.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2850

Juste vérifier, vous avez pas de réseau d'échantillonnage mais vous avez aucune donnée sur ces deux (2) rivières?

PAR M. PIERRE GILBERT:

2855

Pas à ma connaissance, non. On n'a pas de station.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2860

Vous avez pas de correspondance des citoyens qui auraient demandé de faire un examen de l'état des rivières, vous avez pas de plaintes enregistrées à ce niveau-là?

PAR M. PIERRE GILBERT:

Non.

2865 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Je me suis aperçu, en regardant votre bilan régional, qui est fort intéressant, que vous aviez un réseau d'observation sur la rivière Matapédia. Si je me retrouve à la page 9 et 10 de votre document, vous nous indiquez que vous avez trois (3) rivières, les sites 1, 2 et 3, c'est-à-dire un sur la rivière Mitis et deux (2) sur la Matapédia, qui ont été fermés.

Et vous constatez, en page 18, que sur la rivière Matapédia, la situation s'était améliorée, baisse de plus de cinquante pour cent (50 %) des concentrations des coliformes fécaux, mais ça demeure inexpliqué, mais vous avez quand même fermé la station.

2875 Pourquoi vous avez fermé vos stations sur des rivières qui sont d'une semblable importance, compte tenu du débit et des problèmes que vous trouvez autour de ces choses-là.

PAR M. PIERRE GILBERT:

2880 Ce qu'on me donne comme information, c'est une bonne question, c'est pour ça que je prends un certain temps de réflexion, c'est que ces trois (3) stations-là étaient des stations dites secondaires qui ont été suivies annuellement et mensuellement, devrais-je dire, en continu, jusqu'en 98 je pense, 97.

2885 Et bon, elles ont été abandonnées, c'est un abandon, devrait-on dire, quant au terme de la fréquence, c'est qu'on me dit qu'aux sept (7) années, normalement, on devrait retourner sur ces rivières-là pour aller rééchantillonner pendant une certaine période de temps qui pourrait être d'un (1) an ou de deux (2) ans, pour aller revoir si l'information qu'on avait prélevée et qu'on avait en historique se maintient ou s'améliore.

2890 Pour ce qui est de la station particulière de Causapsal, il y a eu des améliorations, mais il y a aussi des améliorations au niveau de la mise en place d'un système de traitement des eaux usées municipales, qui ont eu une certaine influence. Même si au niveau du document, on parle d'informations ou de situation inexpliquée, c'est pas totalement inexpliqué, quand même.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2900 Dans votre document, monsieur Gilbert, c'est indiqué que le suivi de la qualité de l'eau a été interrompu en 97 aux stations 1, 2 et 3, à la suite d'une rationalisation du réseau.

2905 **PAR M. PIERRE GILBERT:**

C'est ça. Donc il y a eu un certain nombre de stations, comme je mentionnais, hier en Gaspésie, pour différentes raisons, qui ont été abandonnées. Le choix qui a été fait pour la région du Bas-Saint-Laurent, c'est ces trois (3) stations-là. Maintenant...

2910

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Il y a deux (2) choses qu'il faut convenir là-dessus, c'est que la séquence historique, dans la connaissance d'une rivière, c'est quelque chose qui est extraordinairement important. Quand on brise la connaissance sur une fréquence donnée, là on perd des informations tout à fait majeures.

2915

La deuxième chose, évidemment, j'attendrai donc une réponse, vous pourrez vérifier pour savoir si les deux (2) petites rivières qu'évoque monsieur, la rivière du Bic et...

2920

PAR M. ROBERT SAVOIE:

Et la rivière Hâtée, qui est à côté de la rivière du Bic.

2925

Dans le fond, la question fondamentale, c'est: est-ce qu'il y aurait pas lieu, pour justement valider le processus des PAEF et tout ça, connaissant particulièrement les zones...

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2930

D'observer le changement.

PAR M. ROBERT SAVOIE:

... connaissant où sont les zones d'épandage, où sont les concentrations de zones d'épandage et ça, on les connaît très très bien, donc d'établir un réseau d'échantillonnage en fonction des risques probables et qui permettraient de sécuriser la population.

2935

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2940

Savez-vous s'il existe des comités de citoyens qui s'occupent de ces deux (2) rivières?

PAR M. ROBERT SAVOIE:

À l'heure actuelle, non, parce qu'on appelle ça un petit peu les sous-bassins orphelins, par rapport au fait qu'ils sont particulièrement situés sur le littoral, ils ne rentrent pas, donc ne couvrent pas des grandes superficies à l'intérieur des terres, ils sont concentrés particulièrement le long du littoral où sont situées les activités agricoles et la population aussi.

2945

2950 Donc ces petits sous-bassins là, que ce soit le bassin de la rivière du Bic, de la rivière
Hâtée, sont confinés sur le bord du fleuve. Donc par rapport par exemple au bassin de la rivière
Rimouski, qui rentre et qui est un très très grand bassin, vous avez ce qu'on appelle ces bassins
orphelins et qu'il y a très peu, effectivement, d'informations, et c'est là qu'on retrouve
principalement le gros de l'activité. Et je trouve qu'il y a un peu un genre de - c'est un point de
précision.

2955

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Marquis.

2960

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

2965

Là-dessus, si je comprends bien, c'est un peu semblable à la rivière Fouquette, pour
laquelle on a beaucoup d'informations, qu'est-ce qui fait que ces rivières-là, justement,
n'apparaissent même pas dans la liste des rivières qui font partie de la région et à ce moment-là
que l'on soit si peu informé.

Est-ce que c'est vraiment des petits bassins versants ou si c'est des bassins versants qui
peuvent avoir autant d'importance que la rivière Fouquette?

2970

PAR M. PIERRE GILBERT:

2975

En fait, s'il y a autant d'informations au niveau de la rivière Fouquette, je pense que
quand la Commission sur l'eau était venue dans le Bas-Saint-Laurent, on avait expliqué
amplement la problématique de la rivière Fouquette, ça a été initié par le fait qu'on avait une
problématique de survie d'une frayère à éperlan à l'embouchure de la rivière Fouquette.

2980

Il faut également dire qu'à ce moment-là on était en 95, où le ministère de
l'Environnement était fusionné avec l'ancien ministère du Loisir, Chasse et Pêche, donc on était
à même d'échanger et de partager les préoccupations que le secteur faune pouvait avoir à ce
niveau-là.

2985

On a eu pendant cette période-là, aussi, des demandes d'autorisation pour l'implantation
de deux (2) porcheries dans le bassin de la Fouquette, donc tout ça a fait qu'on a mis en place
un comité de bassin dans la rivière Fouquette, on est allé donc documenter les différentes
problématiques, et pour mieux documenter ces problématiques-là, on avait requis du ministère
de l'Environnement la mise en place de deux (2) stations, pour avoir une meilleure
connaissance.

2990

Donc c'est pour ça qu'il y a autant de données dans la Fouquette.

Est-ce qu'il devrait y avoir autant de données dans toutes les rivières du Québec,
probablement. Maintenant, il y a une question de coût qui est associée à ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2995

Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3000

Question complémentaire à ce moment-là à monsieur Verreault. Rivière du Bic et rivière Hâtée, est-ce qu'il y a des ressources, il y a tu des éperlans, il y a tu des frayères intéressantes dans ces deux (2) petites rivières?

PAR M. GUY VERREULT:

3005

Votre question met en relief l'importance des espèces de poissons. Ce que je peux vous dire, c'est que toutes les espèces de poissons sont importantes pour nous.

3010

Celles de la rivière Fouquette, l'éperlan arc-en-ciel, sont effectivement plus importantes parce qu'on parle d'une rareté relative, il n'existe presque plus de frayères de ce poisson-là, donc celles de la rivière Fouquette représentaient un des derniers endroits possibles pour l'éperlan qui doit frayer en eau douce, il a pas le choix, il faut qu'il aille en eau douce, c'était une des dernières frayères.

3015

Pour ce qui est de la rivière du Bic ou de la rivière Hâtée, on n'a pas la présence d'éperlans dans ces rivières-là, question physiographique tout simplement. C'est que la rivière du Bic finit par une chute très près de l'embouchure, et la rivière Hâtée, c'est une rivière qui a des caractéristiques beaucoup plus sur une base d'argile, juste à l'embouchure, donc il y a pas vraiment de frayères possibles.

3020

Elles ont été inventoriées, mais on n'a pas vu la présence d'éperlans arc-en-ciel dans ces deux (2) cas-là.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3025

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3030

Je vous remercie, monsieur Savoie. Et on revient avec une réponse demain, à votre première question.

3035

RICHARD FAVREAU

3040 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Luce Baltazar, qui est accompagnée de monsieur Richard Favreau, ou il est seul, je ne sais pas. Alors monsieur Richard Favreau est seul, et il est du CRE Bas-Saint-Laurent.

3045

Bonsoir, monsieur Favreau.

PAR M. RICHARD FAVREAU:

3050

Bonsoir. Vous excuserez madame Baltazar, elle avait des tâches d'enseignement, donc elle devait quitter.

3055

Je vais poser des questions, bon, c'est qu'au Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, on est particulièrement préoccupé par la conservation de l'unité de base de l'agriculture, c'est-à-dire le sol. Je pense qu'on parle souvent des odeurs, on parle de l'eau, ainsi de suite, mais je pense qu'on pense que les sols, c'est quelque chose de très important. Et de façon plus pointue, on porte notre attention sur le rôle de la matière organique.

3060

On parle pas tellement, je veux pas tellement parler des matières organiques fraîches en tant que telles, mais surtout de l'humus stable. L'humus stable, c'est probablement un des ingrédients dans le sol qui a des très grandes vertus environnementales, qui a été reconnu comme un des indicateurs pour une agriculture écologiquement durable par Agriculture et agroalimentaire Canada. Vous avez déjà eu la publication, mais je crois qu'un des membres de la Commission a collaboré à ce projet-là.

3065

C'est aussi reconnu comme un indicateur dans la stratégie agroenvironnementale de l'UPA.

3070

On a mentionné un peu plus tôt - excusez-moi, je vais être assez court, ma question va être très courte mais je veux faire une mise en contexte, avec votre permission.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3075

Mais pas trop longue, parce que j'ai demandé à ce qu'il y ait pas de préambule.

PAR M. RICHARD FAVREAU:

3080

On a parlé aussi de la relation entre le taux de matière organique et le comportement des nappes phréatiques, la pureté de l'eau, ainsi de suite, je pense que monsieur Laferrière en a parlé.

3085 On a parlé aussi de ça pour le pouvoir de rétention des engrais. Je pense que dans le discours de la capillarité, on parlait de la capacité d'échange cationique, on pourrait citer par exemple des agronomes comme Soltner, qui donne à la matière organique des pouvoirs de rétention des engrais qui sont cinq (5) fois supérieurs à ceux de l'argile. Donc c'est un paramètre qui est extrêmement important au point de vue de l'agroenvironnement.

3090 La question, finalement, c'est, dans toute la stratégie de plans agroenvironnementaux de fertilisation et les divers règlements du ministère de l'Environnement concernant la zone agricole, quelle importance il accorde à la matière organique, au maintien d'un bon taux de matière organique dans les sols du Québec.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3095 Moi, je pense que j'irais plutôt du côté de l'Agriculture, non? Qu'en pensez-vous, monsieur Sanfaçon.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

3100 Madame, vous me faites toujours plaisir quand vous vous tournez à droite.

3105 Madame la Présidente, pour répondre à la question, quand l'agronome fait un plan de fertilisation, il tient compte évidemment des questions de matière organique, ça fait partie des analyses de sol, on parle de rapport carbone-azote, etc. Alors c'est des éléments qui sont pris en compte par l'agronome qui fait le plan de fertilisation.

Et je sais pas s'il faut aller plus loin dans la réponse que ça, auquel cas on pourrait peut-être demander à un spécialiste de la fertilisation d'en rajouter.

3110 Mais ce que je peux dire, c'est que c'est effectivement pris en compte, comme on l'a vu dans la présentation je pense de Marc Trudel, à Saint-Hyacinthe, où il a fait état des analyses de sol et des paramètres qui étaient demandés lors de ces analyses-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3115 Ça vous convient comme réponse, monsieur Favreau?

PAR M. RICHARD FAVREAU:

3120 J'aurais pu aller un peu plus loin, préciser ma question; j'aimerais pas trop trop brûler ma deuxième par la suite.

Par exemple, est-ce qu'il a considéré par exemple d'inclure, à l'instant qu'il va y avoir des bilans phosphore pour chacun des établissements, est-ce qu'il avait déjà considéré l'introduction

3125 de bilans humiques. C'est un outil qui existe, finalement qui permet à l'agronome de conseiller le producteur pour s'assurer qu'il conserve toujours une quantité suffisante.

3130 La pertinence de la question relève du fait que la gestion de la matière organique est une activité de long terme, c'est-à-dire que quand il y a une baisse de matière organique, c'est très long avant d'être capable de faire remonter ça. Je pense que ça, c'est un phénomène assez reconnu, et qui interagit, si on peut dire, avec tous les autres paramètres environnementaux.

3135 Alors je voulais savoir, par exemple par rapport au bilan humique, est-ce qu'il avait considéré inclure ça dans les étapes obligatoires d'un PAEF, si oui, si non, si c'était pas important.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3140 Monsieur Sanfaçon.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

3145 Madame la Présidente, je peux parler en termes de est-ce que c'est prévu; au niveau réglementaire, je pense que c'est au ministère de l'Environnement que ça s'adresse.

Mais le bilan humique, on a, dans le Guide des pratiques de conservation à grande culture, qui a été publié par le CPVQ, et qui s'appelle "Gestion de la matière organique", on a une section qui s'appelle "Le bilan humique, un outil prévisionnel utile".

3150 Alors nous, dans la vulgarisation et dans la formation aussi des producteurs et évidemment des agronomes, c'est un élément qui est pris en compte.

3155 Maintenant, dans le PAEF lui-même, là je pense que c'est plus un outil réglementaire, j'aimerais mieux laisser les responsables de l'outil élaborer sur la chose. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3160 Monsieur Fortin. C'est monsieur Bouchard qui va répondre? C'est parce que je peux vous épargner la voix, là.

PAR M. PIERRE FORTIN:

3165 Oui, peut-être que monsieur Bouchard pourrait répondre. Excusez-moi, je suis pas capable de parler!

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je vous en prie. Monsieur Bouchard.

PAR M. SERGE BOUCHARD:

3170

Merci madame la Présidente.

3175

Bon, effectivement, un peu comme je le mentionnais tout à l'heure, la réglementation comme telle ne vient pas préciser toute la science agronomique que le professionnel doit mettre en cause lorsqu'il fait ses recommandations. Monsieur Sanfaçon a mentionné, évidemment ça fait partie des pratiques de l'agronome de tenir compte d'un certain nombre d'éléments et notamment la présence dans le sol de matière organique.

3180

Bon, monsieur souligne l'importance de la matière organique, c'est à ma connaissance, c'est ce qu'on me dit, je ne suis pas agronome, c'est aussi une source de matière fertilisante azotée et donc, en ce qui concerne le règlement, le plan de fertilisation devra tenir compte, évidemment à l'intérieur de la pratique de l'agronome, de l'ensemble des sources et de ce que constitue le sol.

3185

Si on va plus spécifiquement en ce qui concerne le bilan de phosphore, évidemment le bilan de phosphore prend en compte d'un côté la quantité de phosphore produite dans une ferme, importée sous forme de déjections animales de l'autre ferme, dans une situation où quelqu'un est receveur, des engrais minéraux qui sont achetés.

3190

De l'autre côté de la page, si on fait un peu un bilan comme les comptables le font, on va retrouver l'utilisation de ce phosphore-là sur la ferme; donc de savoir qu'en fonction des cultures, des sols, des besoins, de la matière organique, il y a possibilité de gérer convenablement une certaine quantité de phosphore.

3195

Donc dans le bilan comme tel, l'apport de phosphore ou d'azote, ou de tout autre élément pouvant provenir de la matière organique, ce sera pris en compte dans le calcul. On retrouvera pas nécessairement tout le détail de la provenance et de la destination, mais le bilan se veut une synthèse du plan agroenvironnemental de fertilisation, donc l'utilisation comme telle du phosphore sur les sols tiendra compte de l'ensemble des éléments qui doivent être pris en compte par le professionnel.

3200

PAR LA PRÉSIDENTE:

3205

Monsieur Marquis.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

3210

Je pense qu'on pourrait peut-être avoir, de la part du spécialiste en fertilisation, qu'est-ce qu'effectivement fait la matière organique au niveau d'une production agricole dans le sol, effectivement on l'appelle normalement un amendement.

3215 Mais avant, pendant qu'il se prépare, je parlerai peut-être un petit brin, un commentaire sur autre chose, c'est-à-dire du protocole de Kyoto, dans ce sens que la matière organique dans les sols est vue comme, en fait c'est un réservoir de carbone, de CO₂ et bien sûr la tendance, actuellement, en pensant au protocole de Kyoto, c'est d'emmagasiner le plus possible de carbone dans les sols, ceci pour justement avoir moins de CO₂ dans l'atmosphère, CO₂ qui vient pas nécessairement de l'agriculture mais qui, quand même, à ce moment-là le sol agricole serait utilisé comme réservoir.

3220 Alors en ce qui concerne les indicateurs agroenvironnementaux par Agriculture Canada, effectivement, ils regardent la quantité de matière organique dans le sol pour les questions de production agricole, mais ils regardent aussi la matière organique dans le sol pour des questions de productions de gaz à effet de serre ou encore réduction des productions de gaz à effet de serre.

3225 Je m'arrêterai là pour mon commentaire, je suppose que vous vouliez pas que j'aille plus loin non plus, mais peut-être que, pour ce qui est de la valeur de la matière organique dans le sol, et peut-être y ajouter une précision pour le ramener encore plus près de la production porcine, à savoir surtout qu'est-ce que fait l'ajout de lisier en particulier, ou peut-être de fumier si vous en avez le temps, dans le changement de matière organique dans le sol.

3230

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Sanfaçon.

3235

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Merci madame la Présidente.

3240 Peut-être avant de passer la parole à Claude, juste, parce que j'ai l'impression que le bilan humique, c'est pas quelque chose que tout le monde a lu hier soir comme lecture de chevet, alors peut-être juste rappeler quelques éléments.

3245 Le bilan humique c'est une méthode qui permet d'estimer, de comparer les apports de matière organique de différentes natures, comme les résidus de culture, les engrais de ferme, et les pertes liées à sa minéralisation microbienne.

3250 Alors c'est certain que nous, quand on parle de valorisation des fumiers et quand on parle de pratique de conservation, et de laisser des résidus en surface, c'est un élément qui favorise un bilan humique positif.

3255 Autre élément, c'est que c'est un bilan qui doit être, je pense, laissé dans les mains, ce qu'on nous dit dans le Guide, laissé dans les mains des professionnels, parce que c'est une précision qui est quand même limitée en termes de bilan, bien qu'elle soit utile et que c'est probablement la seule manière connue, à l'heure actuelle, de faire ce bilan-là.

Alors Claude pourrait peut-être aborder plus précisément la matière organique.

PAR M. CLAUDE GAUDET:

3260 Alors madame la Présidente, pour ce qui est du rôle de la matière organique comme telle, alors c'est une valeur qu'on va retrouver dans les analyses de sol et qu'on va prendre en considération pour apporter des corrections sur la fertilisation azotée, suivant les besoins des plantes.

3265 Alors si on parle de lisier, à ce moment-là lisier de porc, bien, ce sont des matières fécales qui contiennent peu de matière organique, ça peut être quoi, un quatre (4 %) ou un cinq pour cent (5 %) de matière organique, qui vont être épandues dans le sol et puis qui, avec le temps et l'activité des micro-organismes de sol, deviendront à ce moment-là, après humidification de l'humus et puis par la suite, bien, on aura du dégagement de l'azote et
3270 dépendamment de l'activité biologique des sols.

Si on regarde par exemple pour ce qui est des fumiers sous forme solide, là on va constater une plus grande importance de taux de matière organique, qui peut être cinq (5) fois plus élevé, aux alentours de vingt-cinq pour cent (25 %).

3275 Alors cette matière organique là va être incorporée dans le sol, et puis l'élément fertilisant qu'on retrouve là-dessus, l'azote par exemple, va se dégrader dans le temps, plus ou moins longtemps dépendamment de l'activité du sol et son taux d'enfouissement, alors pour libérer des éléments fertilisants nécessaires à la plante comme telle.

3280

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Peut-être une précision, une information additionnelle, si vous permettez. Les engrais minéraux ne contiennent pas de matière organique.

3285

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Beauchamp.

3290

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

J'ai cru voir dans les documents que ce qu'on appelle, est-ce que je me trompe, un taux de saturation, est-ce qu'il y a un taux de saturation dans le sol, est-ce qu'on vérifie ça année après année de la présence de phosphore par exemple, une accumulation successive dans les
3295 années, de sorte que le sol est comme transformé par des applications successives.

3300 **PAR M. CLAUDE GAUDET:**

On fait relation au phosphore, l'accumulation du phosphore dans le sol ou taux de saturation, qui est un rapport phosphore sur aluminium. Alors les analyses de sol qui sont prélevées, habituellement, suivant les PAEF, tous les cinq (5) ans, vont nous indiquer l'importance du phosphore dans le sol et également la présence d'aluminium. Alors en faisant le rapport entre ces deux (2) éléments-là, bien là, on va pouvoir suivre à ce moment-là l'évolution dans le taux de saturation des sols en phosphore.

Bon, ce qu'on constate, c'est que dans un sol, la présence de l'aluminium va influencer la disponibilité du phosphore. Alors si on a un sol avec un taux d'aluminium faible, alors ça veut dire que le phosphore dans ce sol-là va être moins capté par le sol, alors pour répondre aux besoins des cultures, on aura besoin d'appliquer moins de phosphore pour permettre à la plante d'avoir ce qu'elle a besoin.

Alors si l'aluminium présente un taux plus élevé comme tel, alors à ce moment-là, le sol a une capacité de fixation de phosphore très forte, alors on va devoir à ce moment-là accroître le phosphore à appliquer au sol, pour permettre à la plante d'avoir ce qu'elle a besoin.

3315 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

C'est parce que l'intervenant parle de la matière organique et de son importance, de son activité à long terme. Et ce que j'essaie de comprendre, c'est comment des activités d'un spécialiste qu'est l'agronome, sur lequel il semble reposer énormément de responsabilité, quelles sont les garanties qu'on ait de ce regard à long terme par rapport à des interventions annuelles ou très sectorialisées d'un spécialiste, comment nous pouvons assurer la continuité des interventions et le suivi de ces choses-là.

Est-ce que c'est dans le sens un peu de la question que vous posiez? Si je la fais dévier, vous m'arrêtez.

3330

PAR M. RICHARD FAVREAU:

Vous avez dévié un peu, mais c'est très intéressant. Parce que ça laisse un peu, probablement beaucoup plus englobant que j'aurais voulu le faire.

3335

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Vous êtes le spécialiste, moi je le suis pas. J'essaie de comprendre du dehors.

3340

PAR M. CLAUDE GAUDET:

3345

La matière organique d'un sol, on va dire, elle va se brûler en autant qu'on fait des pratiques culturales difficiles. Alors si on fait de la culture annuelle, à tous les ans à ce moment-là, et que le sol est incorporé d'air, à ce moment-là la matière organique va brûler plus vite.

3350

Mais dans notre secteur, dans la région, on fait de la grande culture dans laquelle on va avoir une année de culture, on pourrait dire, saisonnière et par la suite, on va avoir à ce moment-là quatre-cinq (4-5) années sous forme de prairie.

3355

Alors il va falloir se dire à ce moment-là que la matière organique ne se brûle pas autant que dans les régions où on fait de la culture à ce moment-là annuelle, année sur année.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3360

C'est parce que dans ma tête, j'ai associé production de porcs à culture de maïs intensive.

PAR M. CLAUDE GAUDET:

3365

C'est-à-dire que dans notre secteur...

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

C'est pas vrai ici?

3370

PAR M. CLAUDE GAUDET:

... c'est un secteur plutôt de prairies et de céréales à paille.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

3375

Si vous permettez, madame la Présidente, juste ajouter, Claude mentionnait le rôle de l'aluminium, dans certains sols ce rôle-là est suppléé par le calcium, par exemple dans les sols calcaires, ou par le fer. Mais le principe est le même que celui qu'évoquait Claude. Merci.

3380

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

3385

Vous avez une seconde question, monsieur Favreau?

PAR M. RICHARD FAVREAU:

3390 Elle va être courte, mais c'est plutôt un objet de réflexion. C'est qu'on a mis, excusez-moi, dans le magazine Agrosol qui est publié par l'IRDA, il y a un article qui a paru en 1996 je crois, de monsieur N'Dayegamiye et son étude s'appelait "L'effet d'application à long terme de fumier de bovin, de lisier de porc et de l'engrais minéral sur la teneur en matière organique et la structure du sol".

3395 Vous savez que la matière organique stable et la structure, une structure stable sont indissociablement liées.

Il conclut son étude par le commentaire suivant:

3400 "Le lisier apporte peu de carbone et beaucoup plus d'azote au sol favorisant ainsi la minéralisation et par conséquent la diminution de la matière organique du sol au détriment de son accumulation."

3405 Autrement dit, pour faire une image nette, ce serait un peu comme une courbe descendante dans une teneur d'un élément qui est un indicateur important de la qualité des sols et de la résistance à l'érosion, à la percolation du sol, la matière organique étant considérée comme un indice de fécondité, c'est-à-dire une fertilité à long terme, ce que tout le monde souhaite.

3410 Alors dans une perspective de développement durable, comment doit-on considérer l'utilisation de fumier liquide comparé au fumier solide qui, lui, permet une accumulation à long terme de matière organique.

3415 Je vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3420 Monsieur Sanfaçon.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Merci madame la Présidente.

3425 L'article en question, on l'a ici, si jamais ça intéresse la Commission.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3430 Monsieur va le déposer demain.

PAR M. RICHARD FAVREAU:

Je peux le déposer demain.

3435

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Un ou l'autre, mais pourvu qu'il soit déposé pour qu'on s'y réfère.

3440

PAR M. RICHARD FAVREAU:

C'est un document public.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

3445

Absolument.

Juste indiquer qu'évidemment, quand on compare, et Claude le mentionnait, le fumier et lisier, en termes de matière organique, c'est sûr que le fumier comporte des avantages de ce point de vue là.

3450

Quand on parle d'application de lisier, on peut pas, je pense, éviter aussi de parler de pratique de conservation, de résidus de surface et autres moyens d'apporter la matière organique que le lisier n'apporte pas. Et évidemment, les rotations de cultures s'inscrivent dans ça également.

3455

On peut penser aux engrais verts, on peut penser à d'autres moyens d'apporter une matière organique pour suppléer l'écart. Et évidemment, c'est la même chose quand on utilise les engrais minéraux, si on compense pas par des pratiques culturales adaptées, on va avoir les phénomènes qui sont mentionnés.

3460

Je sais pas si Claude a des choses à ajouter par rapport à ça.

PAR M. LUC VÉZINA:

3465

Bien, j'ajouterais, madame la Présidente, un point d'information, parce que c'était un collègue de travail, j'étais du secteur de la recherche, donc c'est un monde que je connais bien, le cas qui est évoqué est un cas bien spécifique où mon collègue chercheur de cette époque voulait voir à long terme l'effet d'une pratique de fertilisation de lisier à forte dose durant plusieurs années d'affilée, une situation qu'on ne retrouve pas de façon fréquente, certainement pas ici, au Bas-Saint-Laurent, avec en plus du maïs fourrager, qui est une production qui exporte beaucoup de matière végétale et qui en retourne peu au sol.

3470

3475 Donc ce que disait monsieur Sanfaçon, c'est que le ministère, en général, par ses recommandations de rotation et de conservation des sols, veut pallier à des difficultés qui pourraient être inhérentes à une surfertilisation spécifique avec du lisier de porc, entre autres.

3480 Donc c'était une évaluation de chercheur durant plusieurs années, avec une dose élevée de lisier de porc. C'est tout à fait normal, dans cette optique, qu'il y ait un déséquilibre du bilan humique. C'est une grande évidence.

PAR M. RICHARD FAVREAU:

3485 Est-ce que je pourrais demander une précision, madame la Présidente?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui.

3490 **PAR M. RICHARD FAVREAU:**

Disons qu'avec une utilisation normale, bien dosée, quelle serait la tendance comparée à long terme de l'utilisation du lisier et du fumier solide, avec des pratiques de conservation égales, disons.

3495

PAR M. CLAUDE GAUDET:

Bien je pense que ça va être suivant la caractéristique des sols sur lesquels on va faire ce travail-là comme tel.

3500

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Beauchamp.

3505 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Ce qui me frappe dans ça, c'est le niveau d'analyse très technique à laquelle on est soumis dans la production d'un PAEF et donc, tout cela repose essentiellement sur la compétence de l'agronome.

3510

Et ce que j'aurais le goût, pour avoir eu d'autres audiences où les agronomes s'étaient fait accrocher un peu, écorcher un peu, je voudrais voir, est-ce que le ministère de l'Agriculture aide les agronomes à se recycler et à être tout à fait compétents.

3515

Parce qu'on voit bien, là, que toute la stratégie repose sur la validité du conseil agronomique et de la rigueur des analyses, la rigueur des pondérations.

Quels sont les efforts que vous déployez en termes de soutien de ce corps professionnel qui se voit propulsé au premier plan.

3520

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Madame la Présidente, le ministère de l'Agriculture ne se supplée pas au rôle de l'Ordre des agronomes qui doit assurer la compétence de ses membres au bénéfice des citoyens qu'ils desservent.

3525

Alors nous, ce qu'on fait, c'est qu'on participe avec l'Ordre à l'organisation de colloques, on finance de la recherche visant à améliorer la connaissance, et on participe au transfert de connaissance vers les producteurs.

3530

Et l'Ordre, je pense, on pourra sûrement, ils pourront sûrement apporter leur éclairage...

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Je veux surtout pas attaquer l'Ordre, vous vous rappelez d'une mise au point que j'ai faite. J'attaque pas la compétence ou la qualité professionnelle, je vois juste qu'on fait porter sur eux maintenant des poids stratégiques importants, et je voulais juste vérifier quels sont les efforts que vous, vous faites pour les soutenir.

3535

3540

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Comme je mentionnais, on travaille étroitement avec l'Ordre des agronomes à l'organisation de plusieurs colloques de formation. Le dernier colloque sur le phosphore, par exemple, qui a eu lieu et dont il va y avoir une reprise en janvier, si vous regardez les conférenciers invités, vous allez voir qu'il y a du personnel du ministère, il y a aussi des chercheurs de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement, dont une partie du financement vient du ministère.

3545

Alors c'est dans cette optique-là que le ministère appuie les agronomes.

3550

Et quand vous mentionnez que beaucoup repose sur les agronomes en termes de fertilisation, on peut pas le nier, c'est l'évidence, et ça fait partie je pense des mandats dévolus à la profession agronomique.

3555

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Marquis.

3560

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

3565 Madame la Présidente, je trouve ce sujet-là relativement important et je pense que ce serait bon que la Commission puisse être informée, effectivement, sur ce qui se passe au niveau de la matière organique du sol lorsque l'on utilise diverses méthodes, diverses pratiques, et que l'on utilise du lisier ou du fumier.

3570 La raison, c'est que la production porcine, on nous a mentionné déjà, c'est de l'ordre je crois de quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %), que c'est du lisier qui est produit, et je crois que ce serait important de savoir, effectivement, et je pense que le ministère de l'Agriculture pourrait probablement trouver davantage d'informations qui nous diraient ce à quoi on peut s'attendre à long terme, en utilisant du lisier avec différentes pratiques, et ce à quoi on peut s'attendre si on prend pas certaines méthodes pour s'assurer justement que la matière organique va être
3575 protégée dans le sol.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3580 Monsieur Sanfaçon.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

3585 Madame la Présidente, nous déposerons, avec l'Institut de recherche et développement en agroenvironnement, plusieurs publications qui vont dans le sens souhaité, c'est-à-dire qui évaluent des impacts à long terme des différentes pratiques et différents sujets de recherche, et une bonne partie de l'information dont on traite ici est déjà publique, je fais référence à certains numéros d'Agrosol du Centre de recherche et d'expérimentation en sol, autrefois du ministère. On peut déposer, si la Commission le souhaite, ces publications.

3590 Vous avez aussi, dans le Guide des pratiques de conservation à grandes cultures, pour lequel je pense les deux (2) ministères, le ministère de l'Environnement et nous, avons participé au financement, énormément d'informations sur les pratiques et leurs impacts, à court et à long termes.

3595 Alors si vous les souhaitez, nous pouvons déposer auprès de la Commission ces documents.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3600 Nous le souhaitons!

PAR M. DENIS SANFAÇON:

3605 Je n'en doutais pas!

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je vous remercie, monsieur Favreau.

3610

ALEXANDRE ANCTIL

PAR LA PRÉSIDENTE:

3615

Monsieur Alexandre Anctil, qui est un citoyen,

Bonsoir.

3620

PAR M. ALEXANDRE ANCTIL:

Bonsoir. Pas trop fatiguée? Oups, je viens de brûler une première question!

PAR LA PRÉSIDENTE:

3625

Ce sera pas long, on va ajourner.

PAR M. ALEXANDRE ANCTIL:

3630

Je serai relativement discipliné, je serai discipliné.

Avec ce que beaucoup de gens conviendront d'appeler la sévérité des nouvelles règles contenues dans le REA, bon, certains diront pas assez, d'autres trop, mais on s'entend généralement pour dire assez sévères, l'approche ferme par ferme qui sera pratique courante et dans laquelle on tiendra compte des productions végétales réelles produites sur chaque entreprise, on tiendra compte des types de sol, des rejets réels de chacun des types de fumier à la ferme, où on tiendra compte également de la géomorphologie, avec l'obligation de détenir aussi ce qu'on appelle les PAEF adaptés, bilan minéral, avec également les ressources rendues disponibles au niveau du ministère de l'Environnement entre autres pour assurer une bonne surveillance, est-ce que, j'adresse un peu la question, est-ce que, madame la Présidente, vous pensez qu'on est en mesure d'assurer à la population que tout développement de la production agricole, porcine ou autres, garantira la protection de l'environnement à long terme, dans une région comme la nôtre.

3635

3640

3645

Et j'insiste, parce que le contexte est différent dans le sens qu'on est d'accord pour dire qu'on est préservé encore, ici, de certains abus ou excès qu'on a connus ailleurs.

3650 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'ai le goût de dire, monsieur Gilbert. Est-ce que je peux me permettre? Monsieur Fortin, d'accord.

3655 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

Je vais tenter, je suis encore bon pour faire un petit bout.

3660 C'est sûr qu'avec le règlement, le règlement vise des gains environnementaux assez considérables, mais il y a d'autres problèmes qui subsistent, dont la cohabitation harmonieuse, et c'est une des raisons pour lesquelles il y a eu un moratoire qui a été mis en place, pour dire, attention, attention, on se donne un certain temps pour essayer de solutionner les problèmes qui sous-tendent l'environnement et le milieu rural.

3665 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc ce que vous nous dites, c'est que vous ne prétendez pas que ce qui est actuellement sur la table est suffisant pour régler l'ensemble des problèmes que vous observez au Québec?

3670

PAR M. PIERRE FORTIN:

Monsieur Bouchard va compléter.

3675 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Parce que c'est ce que j'ai compris.

PAR M. PIERRE FORTIN:

3680

Ce que je voulais dire, c'est que c'est sûr que le règlement, lui, il nous donne des gains environnementaux considérables. Mais quand on regarde l'ensemble de la problématique, il y a un petit quelque chose de plus concernant la cohabitation, qui vient amplifier le problème.

3685 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Bouchard.

PAR M. SERGE BOUCHARD:

3690

Merci madame la Présidente.

3695 Pour compléter ce que monsieur Fortin nous a présenté, effectivement comme l'intervenant le souligne, il y a eu un virage assez important au niveau de la réglementation, et ça devrait permettre de minimiser les risques et de ne pas reproduire, dans des régions comme ici, le Bas-Saint-Laurent, peut-être des erreurs qui ont pu se produire dans le passé, avec bon, des normes d'entreposage et d'épandage beaucoup plus sérieuses en termes de protection de l'environnement.

3700 Mais je vous rappellerai simplement, quand on pense à du développement durable et ça, plusieurs conférenciers plus compétents que moi l'ont souligné, évidemment il y a la dimension économique, donc on doit viser des activités agricoles, entre autres, qui sont économiquement viables, on doit viser des activités qui sont socialement acceptables et en bout de course, aussi, la façon de le faire conforme à la protection de l'environnement.

3705 Donc évidemment, le volet économique, je n'en traite pas, ce n'est pas mon rôle.

3710 La réglementation vise à faire en sorte que les activités qui seront économiquement viables et socialement acceptables se feront à l'intérieur d'un contexte qui visera la protection de l'environnement.

3715 Ce que monsieur Fortin soulignait, évidemment toute la problématique de la cohabitation des usages, dont plusieurs intervenants ont fait mention, ce n'est pas nécessairement un règlement qui va intervenir dans ce sens-là.

3720 Donc toute la dimension du socialement acceptable doit faire aussi partie de la réflexion d'ensemble, dans un contexte de développement durable et par la suite, évidemment les règles environnementales, entre autres celles contenues dans le REA, seront de nature à faire en sorte que ces projets-là, qui seront dans le fond ce que la population aura accepté comme modèles ou comme types de développement d'agriculture partout au Québec ou des modèles différents selon les régions, évidemment, on a entendu des commentaires d'intervenants disant, bien écoutez, ce qui est bon dans une région pourrait être différent dans une autre région, c'est aussi un niveau qu'il faudra prendre en compte.

3725 En bout de course, la réglementation est assez flexible pour s'adapter au modèles ou aux types de fermes qui pourront prévaloir.

3730 On a eu l'occasion, dans la région précédente, de parler de mégaprojets et aussi de petites fermes familiales, donc en bout de course, du côté du ministère de l'Environnement, la réglementation tentera de s'adapter aux deux (2) types, à ces deux (2) types de modèles là, si on les prend un peu comme étant peut-être les extrêmes d'un continuum qui pourrait exister.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3735 Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3740 Oui, avec l'observation qu'on a quand même trente-trois (33) municipalités sur cent six-huit (118) qui sont actuellement en période de moratoire, ma question se prolongerait chez monsieur Vézina.

3745 Dans votre intervention vous avez parlé de six (6) priorités, dont production ovine, si ma mémoire est bonne, porcine, acériculture, et vous avez fini par le biologique; il me semble que c'est vous qui avez évoqué ça.

Et ça m'a frappé, parce que la porcine venait avant le biologique.

PAR M. LUC VÉZINA:

3750 Pas porcine.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3755 Il y avait ovine, est-ce que c'était bovine et le porcine était pas là?

PAR M. LUC VÉZINA:

3760 Non.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

OK. Donc la mauvaise interprétation, voyez-vous!

3765 Et à ce moment-là, est-ce que les planifications à venir, s'en vont-elles vers une intensification des productions animales, vers une diversification pour la région; comment on peut voir l'avenir, maintenant qu'on a un moratoire qui nous permet de respirer pendant un an, c'est quoi les plans de développement et donc la pression, l'accentuation ou non de la pression sur le milieu.

3770

PAR M. LUC VÉZINA:

3775 D'abord, pour éviter toute confusion, je vais vous les rappeler, c'est concernant notre deuxième priorité, en ce qui concerne le transfert technologique et le service-conseil au sens large, on a cinq (5) productions qui sont visées: ovine, bovine acériculture, horticulture, grande culture - on parle ici de céréales à paille et plantes fourragères - et agriculture biologique. Donc ça a jamais été une priorité de développement régional, l'industrie porcine.

3780 Et j'ai pas ici les plans de développement, on s'est lancé dans une consultation très élargie avec les acteurs du milieu, pour chacun de ces champs d'intervention, à l'exception de

l'agriculture biologique qui a été ajoutée récemment. Avec les acteurs du milieu, la production, la transformation et la mise en marché, et on a mis de l'avant des plans de développement qui font l'objet de mise à jour sous forme de plans d'action annuels, que j'ai pas ici en main.

3785 Pour répondre à la deuxième partie de votre question, il y a pas d'objectif clair
d'augmentation pour les productions dans ces plans de développement. Je m'excuse, pour
l'industrie ovine, oui, parce qu'elle était en croissance, elle est encore en croissance, mais pour
l'industrie bovine, c'était plus de la maintenir et plutôt de la transformer régionalement, ce qu'on
est en train de faire, d'apporter l'abattage et la transformation en région parce que c'était
3790 exclusivement abattu au centre du Québec, etc.

Donc je veux pas rentrer dans les particularités de chacun des plans, mais si vous parlez
de ceux qui concernent les productions animales, ovine et bovine, dans le cas d'ovins, oui, on
avait un objectif d'augmentation, puisqu'on est la région qui produit, au Québec, trente-trois pour
3795 cent (33 %) de la production provinciale et que c'est une production qui est très bien perçue sur
le plan environnemental, par ailleurs, et qui a apporté beaucoup d'apports économiques
régionalement.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3800 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3805 Mais est-ce que vous sentez une pression pour le développement de la production
porcine dans la région.

PAR M. LUC VÉZINA:

3810 Une pression?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3815 Une pression à la hausse. Est-ce que c'est une production qui est en développement,
quand vous mettez votre lorgnette vers le long terme.

PAR M. LUC VÉZINA:

3820 Mes collègues du ministère de l'Environnement pourraient vous donner plus les
informations concernant les demandes qui ont été faites, parce qu'elles sont d'abord formulées
auprès du ministère de l'Environnement pour l'obtention d'un certificat d'autorisation. Et eux
pourraient vous donner des chiffres plus précis des demandes qui ont été formulées sur les deux
(2) dernières années, voire même la dernière année, et vous dire que justement, il y avait une
demande, une augmentation qui semblait se dessiner, durant les deux (2) dernières années.

3825 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

On a vu dans les informations, monsieur Gilbert, que vous nous avez transmises au début de la soirée, qu'il y avait eu une période, dans la dernière décennie, où il y avait eu une croissance importante de la production, qui avait diminué les deux (2) dernières années, je crois; j'ai pas le tableau sous les yeux, mais de mémoire.

3830

Est-ce que quand vous regardez pour la prochaine décade, est-ce que vous voyez à nouveau une croissance importante du développement de la production porcine dans la région? Est-ce que les informations que vous possédez, que vous détenez vous permettent de nous confirmer ou de nous dire qu'il y aura une nouvelle progression importante?

3835

PAR M. PIERRE GILBERT:

Peut-être rappeler qu'effectivement, j'ai mentionné que de 93 à 99, il y avait eu une quantité, une augmentation, on parle de douze (12) jusqu'à vingt-deux (22) demandes de certificats d'autorisation qui ont été délivrés à chaque année pendant cette période-là.

3840

2000-2001-2002, on parle de quatre (4), huit (8), et deux (2), donc une diminution.

3845

Maintenant, ce qui pourrait être ajouté là-dessus, c'est qu'au moment de la tombée du moratoire, le dernier moratoire, nous avons vingt-cinq (25) projets qui étaient déposés au ministère de l'Environnement pour étude. Je pourrais pas aller plus loin à ce niveau-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3850

Vingt-cinq (25) projets pour l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent?

PAR M. PIERRE GILBERT:

3855

Tout à fait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

De porcs?

3860

PAR M. PIERRE GILBERT:

Oui, oui.

3865

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Avez-vous une idée du total d'unités animales que ça représentait?

PAR M. PIERRE GILBERT:

3870

Oui. Ce qu'on peut dire, c'est que de 90 à 2002, cent trente-trois (133) projets pour un total de trente et un mille huit cents (31 800) unités animales. Les vingt-cinq (25) projets que nous avons sur la table en mai 2002, on parle donc de vingt-cinq (25) demandes pour sept mille sept cent quarante-trois (7743) unités animales.

3875

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça donne à peu près trois cents (300) unités animales, en moyenne par demande?

3880

PAR M. PIERRE GILBERT:

Par projet, j'ai pas de calculatrice mais...

PAR LA PRÉSIDENTE:

3885

C'est beau, merci.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3890

Donc c'est pas acquis, il faudra une application très rigoureuse du règlement, et on verra après le moratoire, mais la vigilance est encore de mise, tout au moins.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3895

Monsieur Anctil.

PAR M. ALEXANDRE ANCTIL:

3900

Bien ma question était à l'effet justement de séparer l'aspect acceptabilité sociale de l'aspect environnemental; c'était spécifiquement ça. Donc en quelque part, je vais prendre ça, là, étant donné l'heure, et je vais y aller de ma deuxième question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3905

Mais la réponse que nous fait le ministère de l'Environnement là-dessus, c'est qu'entre autres - il nous l'a faite lors de séances antérieures - c'est qu'on compte beaucoup sur la consultation publique pour apporter un éclairage à cet égard-là.

PAR M. ALEXANDRE ANCTIL:

3910

D'accord.

3915 Ma deuxième question, étant donné que les producteurs agricoles ne couvrent déjà que
dans très peu de cas leurs coûts de production, on parle de soixante-quinze pour cent (75 %) des producteurs de lait qui ne couvrent pas leurs coûts de production, je parle juste des producteurs de lait, ne craignez-vous pas, madame la Présidente, que les coûts inhérents, les impacts financiers élevés, étant donné le niveau de support qu'on a actuellement lié à l'adoption de nouvelles pratiques, de nouvelles méthodes, de nouveaux moyens de protection de l'environnement, ne mettent en péril la petite et moyenne entreprise agricole, la petite et moyenne ferme familiale que l'on souhaite tant protéger ou voir se développer.

3920 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

3925 Monsieur Sanfaçon ou monsieur Robitaille, là. Est-ce que c'est une crainte que vous avez?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

3930 Madame la Présidente, quand le règlement a été annoncé en juin dernier, le ministre de l'Agriculture a annoncé parallèlement à l'adoption du règlement un plan d'accompagnement pour les producteurs, visant justement à aider les producteurs à relever le défi que présente le nouveau règlement, et le plan d'investissement annoncé est de deux cent cinquante-sept millions (257 M\$) pour les trois (3) prochaines années, c'est en termes d'investissement, on parle pas de budget.

3935 Et hier, je pense, il a annoncé justement une bonification à un de volets du Programme Prime-Vert, concernant notamment le traitement des lisiers.

3940 Alors c'est certain que le programme se termine le 30 mars 2003, il va être redessiné pendant la période hivernale, et probablement qu'il sera à ce moment-là annoncé par le ministre pour le 1^{er} avril prochain, et on pourra voir peut-être des ajustements au programme, je veux pas anticiper sur l'évolution du programme, en fonction de la situation qui est évoquée par rapport aux petites entreprises.

3945 C'est certain que quand on regarde l'effort exigé, par exemple en termes d'analyse de sol, d'analyse de fumier, de réalisation de bilan phosphore, il y a des sommes qui doivent être dévolues à ça. Une analyse de fumier, c'est à peu près quarante-cinq dollars (45 \$), une analyse de sol, c'est à peu près vingt dollars (20 \$), réaliser un bilan phosphore, on peut parler de plusieurs heures dépendant si le producteur a ses plans de ferme ou non.

3950 C'est sûr qu'on a mis en place des clubs-conseils agroenvironnement qui, justement, vont aider les producteurs à réaliser ces bilans-là, et c'est sûr qu'il y a des dépenses associées à ça.

3955

PAR LA PRÉSIDENTE:

3960 Est-ce que compte tenu des montants que vous avez donnés, est-ce que vous les qualifiez d'importantes, ces sommes?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

3965 C'est difficile de qualifier, pour moi, de qualifier quelque chose qui a été annoncé par mon grand patron. Ça doit être très bien.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3970 Non, non, mais je parle des coûts qui vont être assumés par les producteurs.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Ah, excusez-moi.

3975 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Non pas des subventions et des programmes d'investissement.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

3980 Non, les coûts, on peut faire un calcul sommaire, dépendant de la taille de l'entreprise et puis de sa situation. Je sais pas, moi, s'il y a des analyses de fumier à faire, une vingtaine d'analyse de sol, quatre (4) heures de temps professionnel ou plus à consacrer à la réalisation d'un bilan phosphore, juste ces éléments-là, et si on rajoute le plan agroenvironnemental de fertilisation, mais qui était déjà dans la réglementation antérieure, c'est sûr qu'on arrive rapidement dans les milliers de dollars, annuellement.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3990 C'est parce que la question de monsieur se situe dans un continuum, je pense bien, c'est que la transformation de l'agriculture et l'arrivée de technologies plus considérables, plus coûteuses, ont amené, on l'a vu, la diminution du nombre de fermes.

3995 Est-ce que la mise en place de technologies de traitement, de technologies de toutes sortes pour protéger l'environnement risque de rendre plus difficile la survie de la petite ferme familiale au profit d'unités plus grandes ou plus équipées au plan technologique. Je pense que c'est ça qu'est la question de fond que monsieur soulève.

4000

PAR M. ALEXANDRE ANCTIL:

Entre autres, oui.

4005 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Entre autres.

4010 Je sais pas si monsieur Robitaille a des éléments de réponse là-dessus, je veux pas tout mettre le fardeau sur monsieur Sanfaçon.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

4015 J'ai peut-être des éléments additionnels à apporter. Je pense qu'il faut faire attention, quand on associe le défi à relever à la taille de l'entreprise et à la notion de familiale ou non, une entreprise qui dispose présentement des surfaces requises pour faire l'épandage en fonction des nouvelles dispositions réglementaires, peu importe sa taille, n'aura pas un fardeau très grand à assumer. L'entreprise qui n'en dispose pas ou pas suffisamment, et encore là peu importe sa taille, on peut avoir une entreprise moyenne en termes de cheptel mais qui ne dispose pas
4020 suffisamment de surface, elle peut avoir un défi financier plus grand à relever.

4025 La première chose que cette entreprise va faire essentiellement, ça va être soit de trouver des terres en location, soit de trouver des ententes d'épandage. Dépendant des situations, dépendant des endroits, ces coûts-là peuvent varier, évidemment en fonction de la disponibilité des terres d'épandage et etc.

4030 Ce qu'on prévoit faire, nous, et dès cet hiver, c'est qu'on a déjà un banc d'essai à Saints-Anges dans la Beauce, où on accompagne chacun des producteurs de la municipalité pour évaluer sa situation en regard des bilans phosphore qui sont complétés sur ces entreprises-là.

4035 Hier, notre ministre, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a annoncé aussi deux (2) autres bancs d'essai, un dans Lanaudière et un dans Montérégie, et à mesure que les bilans phosphore vont se faire, et ils doivent être complétés avant le 15 juin 2003, on va avoir une idée très précise du défi qu'a à relever l'entreprise.

Il faut comprendre que ce défi-là, si l'entreprise n'augmente pas son cheptel, elle a un échéancier pour le relever, un échéancier progressif. Si elle augmente son cheptel, elle devra, au moment de l'augmentation, rencontrer la norme ultime de 2010.

4040 Alors le défi qui va donc être variable selon la situation de chacun. Chaque entreprise est pas nécessairement en lien spécifiquement avec sa taille.

4045 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et les interventions qui devront être faites par les producteurs, en fait il y a un calendrier de huit (8) ans, il reste huit (8) ans pour les réaliser?

4050 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Il y a trois (3) échéanciers de prévus à la réglementation, effectivement, 2005, 2008 et 2010, si ma mémoire est bonne; Serge opine du bonnet, oui, c'est bon.

4055 Et à ce moment-là l'entreprise qui ne modifie pas son cheptel, en termes de surface dont elle devra disposer, ces échéanciers-là s'appliquent.

Si elle décide d'augmenter son cheptel, les surfaces qu'elle devra avoir en disponibilité sont celles de 2010, qui est prévu au règlement.

4060

Alors c'est un moyen, si on veut, de permettre l'adaptation de l'entreprise.

C'est certain que la petite entreprise qui a un gros défi à relever, peut-être qu'elle a plus de difficulté qu'une entreprise un peu plus grosse qui aurait le même défi à relever.

4065

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Dumais.

4070 **PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:**

Votre dernière remarque a presque répondu à ma question, parce qu'il y a dans les règles environnementales à appliquer des éléments qui sont des coûts fixes, c'est-à-dire un plan agroenvironnemental, c'est un coût relativement fixe, un certain nombre d'analyses, une analyse ça coûte la même chose.

4075

Alors si on regarde un peu l'histoire de l'agriculture au Québec, quand, dans les années fin soixante, sont arrivés les bassins refroidisseurs, l'obligation d'avoir des bassins refroidisseurs, si on regarde les statistiques du nombre d'entreprises laitières qu'il y avaient, avant l'introduction de cette règle-là et l'évolution du nombre, on a vu une évolution extrêmement marquée du nombre d'exploitations laitières après l'introduction de l'obligation d'avoir des bassins refroidisseurs parce que là, il y avait un coût fixe extrêmement important, et que si vous aviez une plus grande ferme, ce coût fixe était moins pesant, était amorti sur un plus grand nombre de producteurs.

4085

Alors quand de nouveaux coûts relativement fixes, liés à des règles environnementales, sont appliqués, si une entreprise a une taille plus grande, ce coût-là par unité produite est inférieur.

4090 Alors seriez-vous d'accord avec une telle analyse à propos de certains coûts
environnementaux? Par exemple un épandeur à rampe basse, que vous ayez cinq cents (500)
porcs ou deux mille (2000) porcs, elle coûte la même chose. Alors si vous en avez deux mille
(2000), elle coûte un quart ($\frac{1}{4}$) comparativement à si vous en avez cinq cents (500).

4095 On est d'accord là-dessus?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Absolument. Et c'était le sens de ma dernière remarque.

4100 Il faut rajouter, pour avoir vécu la situation que vous évoquez, j'étais jeune quand même,
quand on parle des entreprises porcines, il y a quand même une différence que les producteurs
laitiers n'avaient pas à ce moment-là, c'est-à-dire la prise en compte dans les coûts de
production de certains éléments, et le régime d'assurance stabilisation des revenus agricoles.

4105 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Anctil.

PAR M. ALEXANDRE ANCTIL:

4110 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4115 C'est pas une autre question? Parce que vous avez eu droit à vos deux (2) questions.

PAR M. ALEXANDRE ANCTIL:

4120 Non, non, pas du tout. C'est dans le sens qu'on parle entre autres de deux cent
cinquante-sept millions (257 M\$), de montant, mais on aurait beau dire cinq cents millions
(500 M\$), six cents millions (600 M\$), autant qu'on voudra, ça répond pas à la question, si ça en
coûte tout ça un milliard cinq cents millions (1,500 MM\$), tout ça ne demeurera que très très
relatif, une aide très très relative et ne contribuera pas, à mon sens, à éviter ce qu'on craint.

4125 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

4130 Quand on fait une évaluation des choses, il faut avoir toutes les parties de l'équation. Il
faut peut-être comparer les coûts qu'il peut en nécessiter pour améliorer les choses par rapport
aux coûts évités à l'environnement.

Alors c'est sûr que jusqu'à maintenant, la Commission a pas eu de réponse à quels sont
les coûts environnementaux associés à la production porcine, c'est pas qu'on le demandera pas,

4135 on va probablement en faire une demande formelle au ministère de l'Environnement, mais ceci étant dit, ce que je veux vous dire, quand vous faites votre évaluation - vous êtes agriculteur j'imagine même si c'est marqué citoyen sur la feuille?

PAR M. ALEXANDRE ANCTIL:

4140 J'ai certains liens, je dirais, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4145 Bon! Alors c'est sûr que vous le regardez d'un côté de la barrière mais de l'autre côté aussi, il faut essayer d'évaluer quels sont les coûts. Et à l'heure actuelle, c'est évident qu'on n'a pas cette information-là et on a de la difficulté à l'obtenir, mais soyez assuré que la Commission va chercher à avoir les deux (2) côtés de l'équation.

PAR M. ALEXANDRE ANCTIL:

4150 Mais ça, c'est encore plus inquiétant, ce que vous dites là. Dans le sens, les coûts environnementaux, on en convient tous, il y a un coût là difficile à évaluer, etc., mais ça, c'est pas le trente mille dollars (30 000 \$) de plus qu'on a à payer demain matin pour assumer tout ça. C'est ça l'inquiétude.

4155 Les coûts environnementaux, il y a pas de problème, on est tout à fait d'accord avec ça, on n'est pas contre la vertu.

C'était un peu l'essence de mon message. Je vous remercie.

4160 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais je vous invite à venir le partager, votre message, au moment où on sera là pour partager les opinions. D'accord?

4165 **PAR M. ALEXANDRE ANCTIL:**

Bien oui, mais on a quand même répondu d'une certaine façon, pas comme je le souhaite, mais on a quand même répondu. Je vous remercie.

4170 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci, monsieur Anctil.

4175 Alors je vais mettre un terme à cette séance, il est déjà minuit moins vingt (11 h 40).

Je rappelle aux trois (3) personnes qui sont inscrites au registre que demain, elles seront appelées par ordre d'inscription, donc vous avez encore la priorité, et d'autres pourront se rajouter au registre, il est ouvert jusqu'à la fin de la soirée demain.

4180 Bonne nuit à tous et bon retour chez vous!

4185 SÉANCE AJOURNÉE AU 5 DÉCEMBRE 2002 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

4190 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4195 FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.

4200